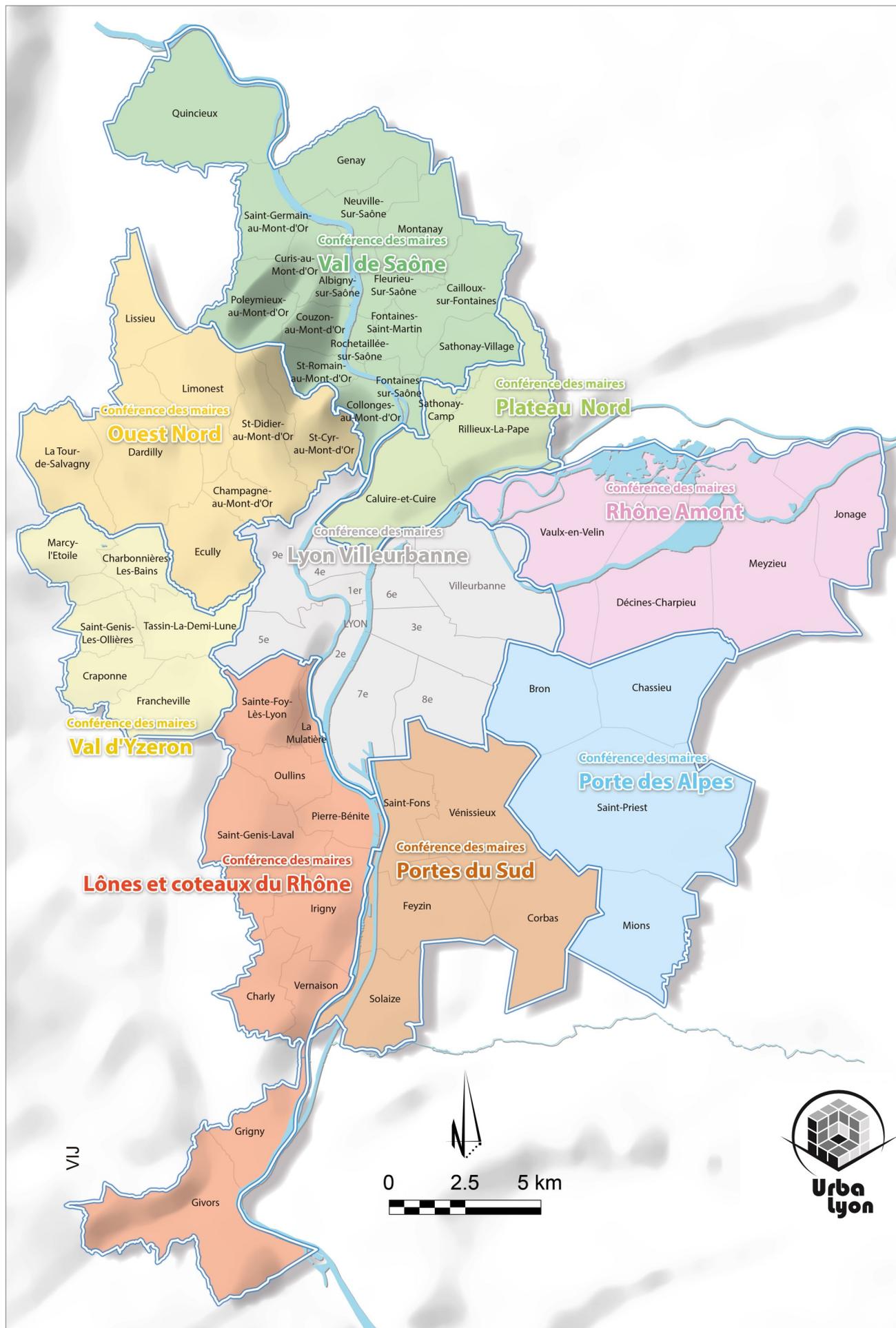




## Les communes et Conférences Territoriales des Maires (CTM) de la Métropole de Lyon



L'analyse du niveau des revenus des ménages a longtemps été la prérogative des politiques sociales et de l'action sur les quartiers et a été peu prise en compte pour guider l'élaboration des politiques d'aménagement.

Pour celles-ci, la création de richesses, en favorisant l'accueil des entreprises et la création d'emplois, était souvent un moteur essentiel, suffisant, vecteur de la redistribution nécessaire entre individus et entre territoires.

Les crises récentes, et notamment celle dite des « gilets jaunes », démontrent la nécessité d'aborder les politiques d'aménagement autrement, ce qui passe tout d'abord par une connaissance partagée

Dans cette publication, l'Agence d'urbanisme, pour le compte de ses membres et partenaires, donne une photographie objective des niveaux de revenus au sein de la Métropole de Lyon, et plus largement de son aire métropolitaine.

A l'encontre d'une image stéréotypée, d'un centre riche et de périphéries pauvres, le travail mené révèle les disparités, comme les similarités, entre les territoires et les communes.

La composition des revenus est également un élément essentiel de compréhension de la situation sociale des quartiers, du vécu des habitants et un guide pour une action publique plus efficiente.

Convaincue de la nécessité de croiser la question des revenus avec celle de la santé ou de l'insertion par exemple, l'Agence d'urbanisme proposera à ses membres et partenaires de prolonger cette première publication, au service de tous.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Damien Caudron**

Directeur général  
de l'Agence d'urbanisme  
de l'aire métropolitaine  
lyonnaise

## Sommaire

<b>1. CADRAGE</b>	<b>4</b>
La notion de revenu	4
Cadrage mondial et européen	6
La France des campagnes et des grandes villes	8
La Métropole de Lyon parmi les Métropoles françaises	9
L'Inter-Scot, un bassin à revenu élevé	10
<b>2. TERRITOIRES DE LA METROPOLE</b>	<b>12</b>
Les niveaux de revenus de la Métropole	12
L'évolution des revenus	14
La part des foyers non imposables	15
Les niveaux de revenus par commune de la Métropole	16
La composition des revenus	18
Profil des communes les plus aisées	20
Profil des communes les plus pauvres	21
Les niveaux par quartier	22
<b>3. MENAGES DE LA METROPOLE</b>	<b>24</b>
Les propriétaires/les locataires	24
Les femmes et les hommes	26
Les familles monoparentales	27
<b>4. PAUVRETE</b>	<b>28</b>
Le concept de pauvreté	28
Le taux de pauvreté par âge	29
Le taux de pauvreté par CSP	30
Le taux de pauvreté de la population immigrée	31
Les revenus et le taux de pauvreté dans les QPV	32
<b>5. CONSEQUENCES</b>	<b>34</b>
Les dépenses contraintes	34
La vie de famille	36
L'impact sur la santé	37
Les revenus et la solidarité familiale	40
Les compléments de revenus non déclarés	41
<b>6. AIDE</b>	<b>42</b>
Le vocabulaire	42
Les sources et la méthodologie	42
Focus sur les prestations sociales	43

# 1. CADRAGE

## La notion de revenu

Les revenus et les niveaux de revenus cachent des situations très différentes. Les salaires, les pensions, les aides sociales sont des constituants du revenu et permettent de comprendre la pauvreté ou l'aisance des ménages.

Mais les chiffres sur les revenus fiscaux cachent des vécus très différents, et excluent des analyses autant les très pauvres sans ressources que les très riches disposant d'un patrimoine.

### Revenu des ménages : de quoi parle-t-on exactement ?

Le revenu des ménages prend en compte les revenus d'activité et de la propriété (appelé aussi revenu primaire des ménages). C'est celui qui a longtemps été suivi par la DGI.

Le revenu primaire des ménages tient compte de la rémunération des salariés, les revenus des entrepreneurs individuels, de la propriété, des placements en assurance-vie et ceux issus de la location de logement.

Le revenu disponible, calculé depuis peu par l'Insee, va partir du revenu primaire puis soustraire les prélèvements (impôts et cotisations) et rajouter les prestations sociales.

Les pensions de retraite et les prestations sociales reçues par les ménages rentrent donc dans la notion de revenu disponible.

Ensuite, il faut tenir compte de la composition des ménages (personne seule, famille monoparentale, couple sans enfant, etc). Pour cela on parle « d'unité de consommation » qui se rapproche de la notion de part fictive, et qui permet de comparer les ménages entre eux.

### Comment mesurer les inégalités ? Les notions de pauvreté, de classe moyenne et de richesse répondent-elles à la question ?

La pauvreté reste floue dans les analyses. Pour autant, l'Observatoire des inégalités utilise le seuil de pauvreté à 50%. C'est le seuil qui se situe à la moitié du revenu disponible médian (après impôts et prestations sociales). Dit autrement, et en simplifiant, on regarde sur les 30 millions de ménages, quel est le revenu du 15 000 000<sup>e</sup> ménage, et on divise son revenu en deux. Ceux qui sont en

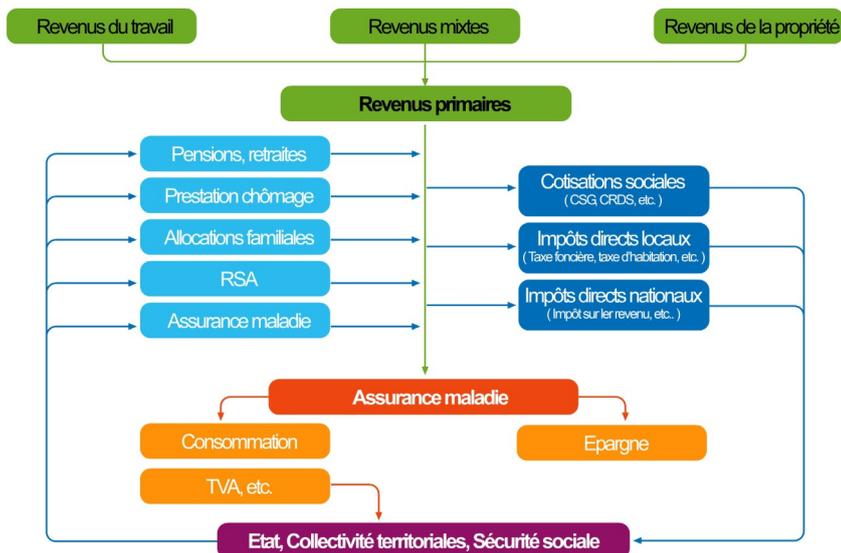
dessous sont pauvres. Ceux qui ont deux fois ce revenu sont riches. Ce qui correspond à 3 000 € pour une personne seule, et 7 700 € pour un couple avec deux enfants. Mais la dispersion au-delà des 3 000 € est très forte avec souvent des classes très riches à plus de 10 000 € par mois, voire extrêmement riches avec plusieurs millions par mois.

La population située au-dessus des 30% les plus pauvres et en dessous des 20% les plus riches sont les classes moyennes.

Ces notions sont discutables, souvent le seuil de pauvreté passe à 60% selon les institutions. De plus, le patrimoine détenu n'est pas pris en compte. Une personne peut être riche si elle arrive à vivre de ses rentes, sans travailler, alors qu'elle n'a pas ou peu de revenus !

Ces ordres de grandeurs permettent toutefois de comprendre la répartition des revenus.

### Les différents types de revenus



### Evolution des inégalités en France

Source : Insee-OCDE



**En France les très hauts revenus de 2015 représentent 1% de la population mais perçoivent 7% de la masse des revenus. Ils gagnent tous plus de 8 850 € par mois et par unité de consommation (ce qui est l'équivalent d'une personne seule), et l'éventail des revenus est fort puisque certains gagnent même 200 fois ce montant.**

**Par ailleurs cette classe de la population détient 30% des revenus issus du patrimoine et ils acquittent 25% du total de l'impôt sur le revenu.**

### Est-on sûr de mesurer le bon nombre de pauvres ?

Certains sociologues estiment que 1 Français sur 60 est pauvre et n'est pas détecté par les statistiques officielles.

Les plus pauvres parmi les pauvres ne rentrent pas dans les chiffres issus des données fiscales.

En effet, il est impossible de comptabiliser les personnes qui vivent dans la rue, les squats ou les bidonvilles, donc dans une grande misère.

Les étrangers sans papiers ou les « gens du voyage » échappent également à toute enquête statistique sur les revenus.

Les personnes qui vivent grâce à la solidarité familiale passent aussi entre les mailles de la statistique. Une partie d'entre elles a de faibles revenus mais n'est pas comptabilisée parmi les personnes pauvres, en raison de la prise en compte de l'ensemble du ménage dans le calcul.

Elles sont souvent dépendantes d'une autre personne du ménage. Dans cette catégorie se retrouvent les femmes inactives, ou les jeunes adultes en difficulté d'insertion sur le marché du travail qui sont bloqués au domicile de leurs parents. La Fondation Abbé Pierre estime à 640 000 les personnes hébergées par des relations ou la famille.

Les personnes hébergées durablement en collectivité ne sont pas non plus comptabilisées, puisque l'Insee compte uniquement les ménages individuels. Certes, dans les maisons de retraite, les personnes ne sont pas toutes pauvres mais une part d'entre eux reçoit une pension de moins de 850 € par mois.

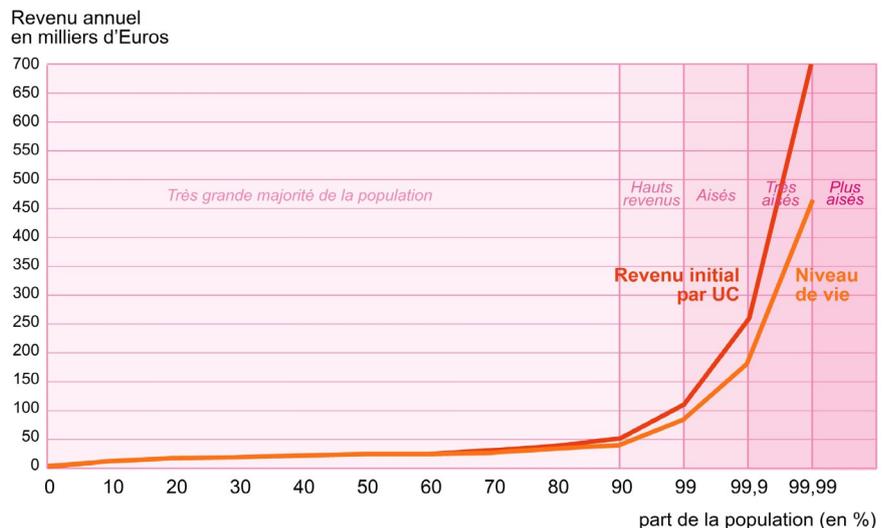
Les immigrés hébergés en foyers de travailleurs, les détenus, les personnes hospitalisées en long séjour (dont les personnes lourdement handicapées) échappent également à la statistique.

Les ménages étudiants qui ont « un petit boulot » pour payer leurs études ou qui sont financés par leurs parents ne sont pas non plus pris en compte.

Une part de la pauvreté reste donc invisible dans les analyses.

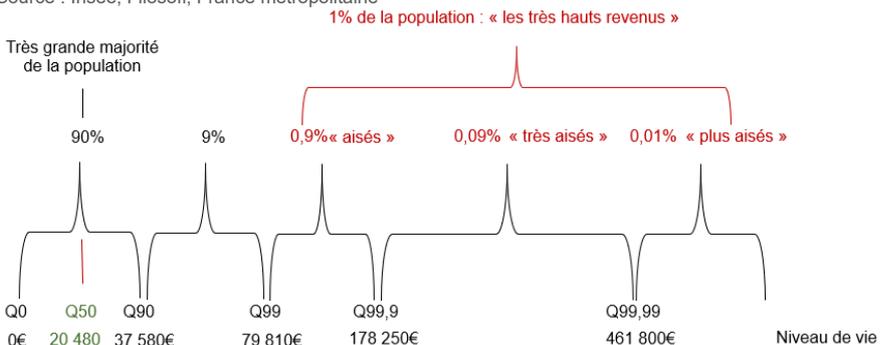
### Distribution des revenus initiaux par UC et des niveaux de vie en 2015

Source : Insee, Filosofi, France métropolitaine



### Echelle des niveaux de vie en 2015

Source : Insee, Filosofi, France métropolitaine



**Champ :** France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

**Lecture :** en 2015, les 10% de personnes les plus aisées en niveau de vie ont un niveau de vie supérieur 37 580 €

**Sources :** Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

# Cadrage mondial et européen

**La France est un pays plutôt actif pour faire sortir de la pauvreté ses ménages. Le système construit à la sortie de la guerre continue à porter ses fruits.**

**Les autres pays européens travaillent moins sur la lutte contre les inégalités que la France. Les ménages pauvres français ont un espoir significatif pour sortir de la pauvreté, contrairement à certains pays européens où la pauvreté s'est installée de manière structurelle.**

## La France a une position très particulière dans le classement mondial car elle a inventé l'Etat-providence

La France ne fait pas partie des pays les plus égalitaires dans le monde. Mais elle est dans la moyenne des inégalités européennes.

En Europe, cinq pays ont des taux de réduction des inégalités plus hauts que la France. Ce sont le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Slovaquie et la Belgique. La France arrive en 6<sup>e</sup> position devant l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Suède.

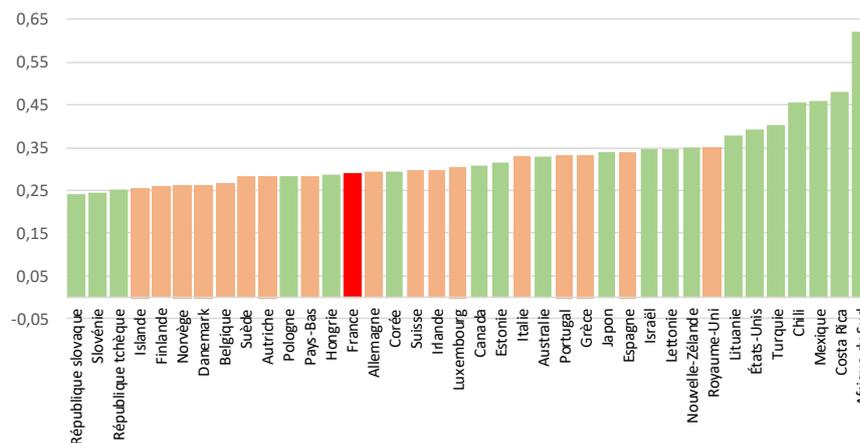
En revanche l'Etat-providence français, créé au lendemain de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale (ordonnances du 4 au 19 octobre 1945), avec la sécurité sociale, est l'un des pays les plus généreux en redistribution des ménages riches vers les ménages pauvres. La réduction des inégalités par l'Etat est l'une des plus fortes d'Europe.

Aujourd'hui, le système français de protection sociale conjugue les dimensions d'assistance et d'assurance sociales pour couvrir tous les « risques » (vieillesse, maladie, chômage et famille).

Le financement de l'Etat-providence est remis en cause depuis les années 1970 avec le ralentissement de la croissance, la hausse du chômage et l'arrivée des nouveaux besoins sociaux (exclusion et vieillissement démographique).

### Inégalités des revenus

Source : OCDE



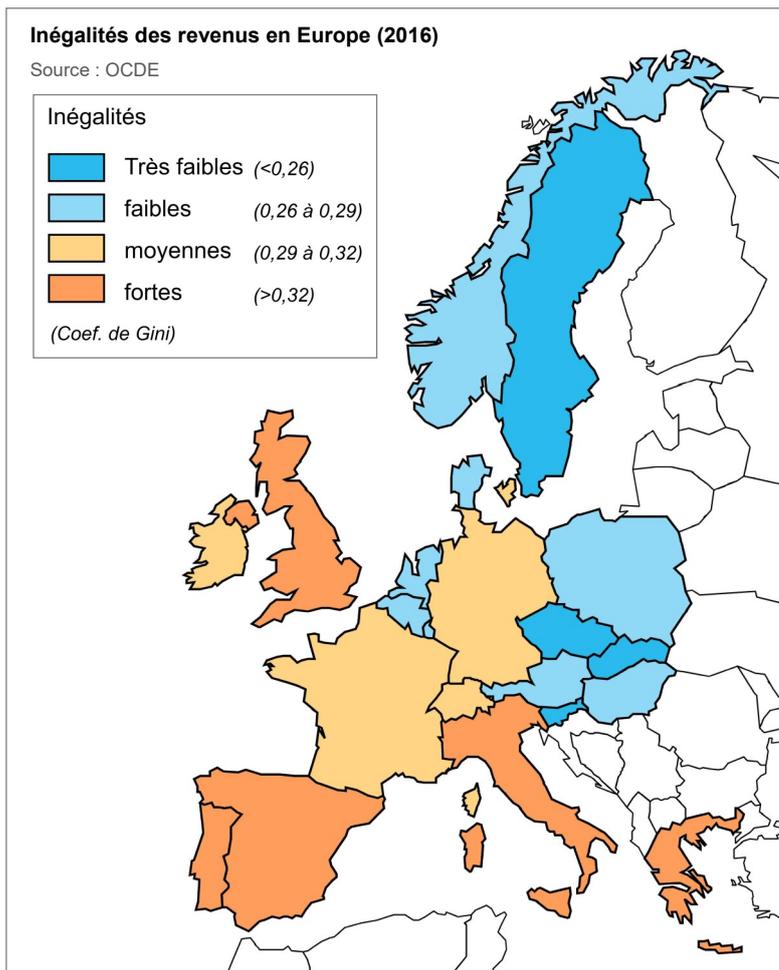
### Inégalités des revenus en Europe (2016)

Source : OCDE

#### Inégalités

- Très faibles (<0,26)
- faibles (0,26 à 0,29)
- moyennes (0,29 à 0,32)
- fortes (>0,32)

(Coef. de Gini)



## Le taux de pauvreté français est relativement plus faible qu'ailleurs

Le système de redistribution « à la française » permet d'amortir les crises économiques et d'avoir un taux de pauvreté plus faible que dans les autres pays. Le dispositif fiscal couplé au dispositif social est très favorable par rapport à nos voisins. La pauvreté arrive à reculer et évite que des ménages se retrouvent à la rue.

Le taux de pauvreté français (pris au seuil de 50% du revenu médian) est de 6,8%, il permet de se situer quasiment en tête de classement des pays où la pauvreté est faible.

Il faut multiplier ce taux par 1,5 pour atteindre le niveau de l'Allemagne ou du Royaume-Uni (taux autour de 10%), et par 2 pour être au niveau de l'Italie ou de l'Espagne (taux autour de 15%).

Mais le taux de pauvreté ne dit rien sur les conditions de pauvreté. Ce peut être les mêmes ménages d'une année sur l'autre, donc avec une pauvreté durable, ou au contraire plus de personnes concernées avec une pauvreté conjoncturelle.

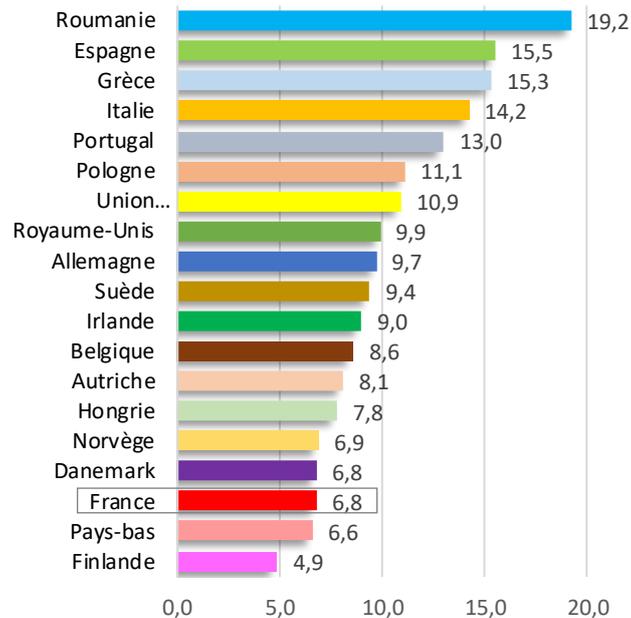
Le taux de persistance permet d'identifier ce qui ressort de la pauvreté structurelle. Cela mesure la part des personnes qui étaient en situation de pauvreté au moins deux années au cours des trois dernières années.

En France, les ménages sortent plus facilement de la pauvreté que dans les autres pays. Seuls la Norvège, la Finlande et le Danemark font mieux que la France.

### Taux de pauvreté (en %)

Seuil à 50% du niveau de vie médian en 2015

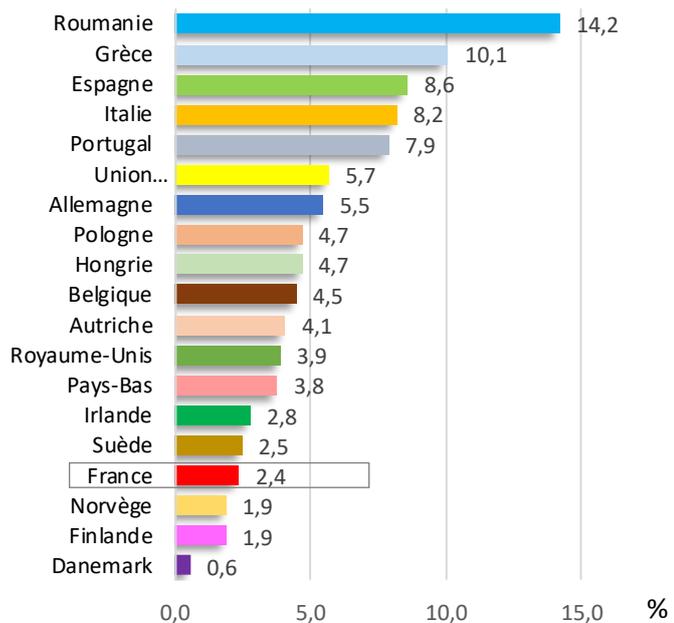
Source : Eurostat



### Taux de persistance dans la pauvreté

(% de personnes pauvres au moins 2 ans au cours des 3 dernières années  
Seuil à 50% du niveau de vie médian en 2015)

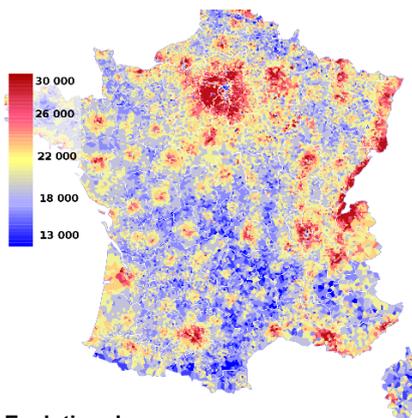
Source : Eurostat



**Les écarts régionaux sont très importants. La position relative de la région lyonnaise est assez favorable, il s'agit d'un territoire dont les ménages sont plutôt riches et assez égalitaires. Cela n'empêche nullement d'avoir des poches de pauvreté.**

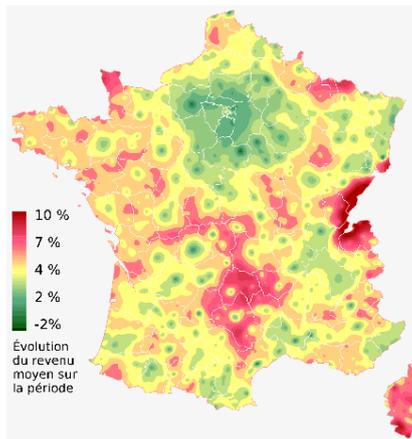
## Les niveaux de revenus en 2013

Source : Insee, « The Conversation »



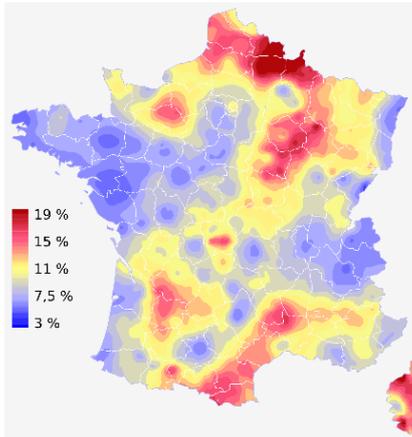
## Evolution des revenus entre 2008 et 2013

Source : Insee, « TheConversation »



## Taux de pauvreté à 60%

Source : Insee, « TheConversation »



## Pauvres campagnes !

La distribution des niveaux de revenus sur le territoire national met en évidence une opposition entre rural et urbain. Les campagnes cumulent les faibles revenus ; les grandes agglomérations les hauts revenus.

La différence de niveau de vie entre campagne et ville est forte. Toutefois le rattrape est plutôt à l'avantage des territoires de campagnes, alors que les fonctions métropolitaines supérieures se concentrent dans les métropoles.

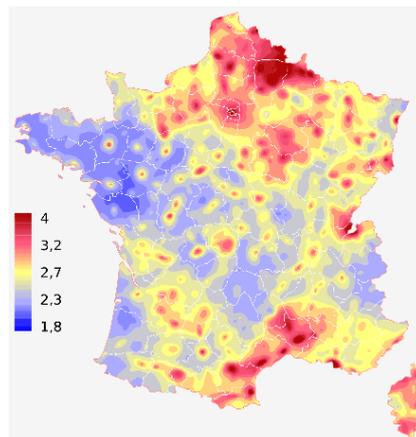
## Au cœur des métropoles une dualité riche / pauvre coexiste

Le niveau de revenus augmente en s'approchant des grandes agglomérations. Toutes ont une partie de leur première couronne avec de hauts revenus, alors qu'en se rapprochant de leur centre coexistent des riches et des pauvres.

## Les inégalités territoriales

(20% les plus riches sur les 20% les plus pauvres)

Source : Insee, « TheConversation »



## La riche France des franges

Les retraités avec de bons revenus s'installent sur les bord de l'Atlantique, et le long des frontières allemande et suisse, les transfrontaliers actifs bénéficient de salaires supérieurs.

Mais la singularité transfrontalière n'existe plus pour les frontières belges et espagnoles où les revenus sont faibles.

## Des taux de pauvreté inégaux et très contrastés selon les régions

Les taux de pauvreté les plus forts sont plutôt dans les territoires proches de la frontière belge, ou entre Reims et Auxerre, voire en Languedoc-Roussillon et en Corse. Les bassins parisien et lyonnais sont proportionnellement plus épargnés, leurs situations étant certainement liées à la bonne tenue du marché de l'emploi et de l'attractivité métropolitaine.

Le rapport entre les plus riches et les plus pauvres est aussi assez favorable à la région lyonnaise, contrairement au bassin parisien très inégalitaire, tout comme les bassins de Genève, de Montpellier, de Champagne-Ardenne et surtout des hauts de France qui ont des écarts très importants entre les revenus des ménages.

A l'inverse la Bretagne n'a que très peu d'inégalité et son taux de pauvreté est lui aussi assez faible.

# La Métropole de Lyon parmi les Métropoles françaises

**La Métropole de Lyon est l'une des Métropoles les plus riches mais pas l'une des plus égalitaires. Les impôts directs et les prestations sociales contribuent à faire baisser de 46% les écarts de revenus entre les 10% des ménages les plus modestes et les 10% des ménages les plus aisés.**

**Dans la région, Saint-Etienne est à l'inverse une des Métropoles les plus égalitaires, mais à faibles revenus. Grenoble est plutôt riche, et Clermont-Ferrand proche de la moyenne des métropoles.**

## Des inégalités de revenus plus élevées

L'étude *Métroscope* montre la situation des quinze métropoles françaises. En reprenant les principaux enseignements on peut retenir les faits suivants.

## Les revenus sont légèrement plus élevés

En 2015, la moitié des ménages fiscaux résidant au sein d'une des vingt et une métropoles françaises dispose de plus de 1 735 € par Unité de Consommation (UC) et par mois, soit un revenu disponible médian légèrement supérieur à celui de l'hexagone.

## Les disparités de revenus sont plus fortes

En 2013, et sur seulement les quinze premières métropoles françaises, les chiffres de l'Insee (non actualisés depuis) montraient que les 10% les plus modestes ont un niveau de vie mensuel par UC inférieur à 824 € (1<sup>er</sup> décile).

Ce niveau est inférieur de -7% au seuil au-dessous duquel vivent les 10% des Français les plus pauvres. À l'opposé, les 10% les plus aisés vivent avec plus de 3 590 €/UC/mois (9<sup>e</sup> décile). C'est 16% de plus que le niveau de vie plancher des Français les plus aisés. Les ménages fiscaux qui résident dans les quinze métropoles sont en moyenne plus aisés que l'ensemble des Français en raison d'écarts dans les niveaux de formation, de la plus grande présence des catégories sociales supérieures et d'une activité féminine plus développée. Les bas revenus sont aussi à un niveau plus faible qu'ailleurs. Les inégalités de revenus sont par conséquent plus fortes dans les métropoles.

En 2015 (pour 21 métropoles) le 9<sup>e</sup> décile de niveau de vie est 3,6 fois plus élevé que le 1<sup>er</sup> décile dans les métropoles contre 2,9 en France.

## La redistribution est plus forte pour un taux de pauvreté plus élevé

L'impact de la redistribution réduit de près de moitié les inégalités de revenus au sein des métropoles (le rapport interdécile est divisé par deux après redistribution). Le versement de prestations familiales, minima sociaux et prestations logement ainsi que le prélèvement d'impôts directs contribuent à baisser les disparités de revenus. Ces effets accroissent de 66% le revenu des ménages les plus modestes et réduisent de 10% le revenu des ménages les plus aisés.

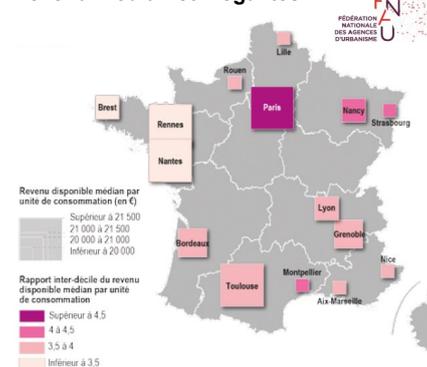
Plus globalement et malgré la redistribution, un ménage sur six vit encore sous le seuil de pauvreté au sein des métropoles. C'est 2,5 points de plus que le niveau de pauvreté national.

### Métroscope

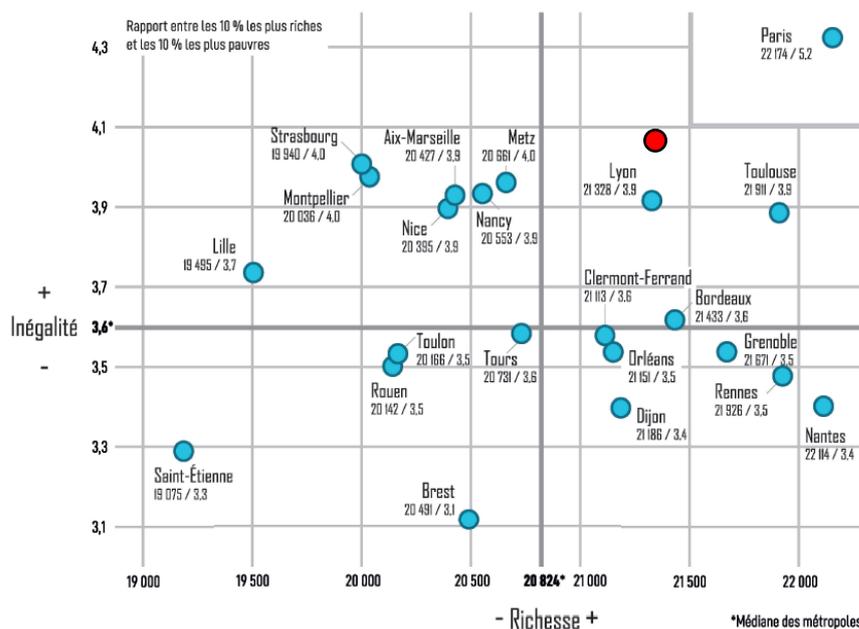
Cette étude de la Fnau (Fédération nationale des agences d'urbanisme), à laquelle l'Agence et la Métropole de Lyon participent, montre la situation des quinze métropoles françaises en 2013.

Les principales conclusions sur les revenus sont des extraits repris, avec, quand c'est possible, des chiffres actualisés en 2015 sur vingt-et-une métropoles.

### Revenu médian et inégalités



### Revenu disponible médian par unité de consommation et rapport interdécile en 2015



<b>FRANCE</b>	Revenu médian : <b>19 189 €</b> Rapport interdécile : <b>2,9</b>	<b>MÉTROPOLES</b>	Revenu médian : <b>20 824 €</b> Rapport interdécile : <b>3,6</b>
---------------	---	-------------------	---

Les grandes agglomérations attirent aussi bien la populations très aisées que la population très pauvre.

A l'inverse les milieux ruraux sont plus homogènes, et restent dans des niveaux « moyens » : tantôt un peu au-dessus de la médiane à l'est, tantôt un peu en dessous à l'ouest.

## L'aire métropolitaine

L'aire métropolitaine regroupe les territoires dans un rayon de 50 km autour de Lyon, en incluant Saint-Etienne.

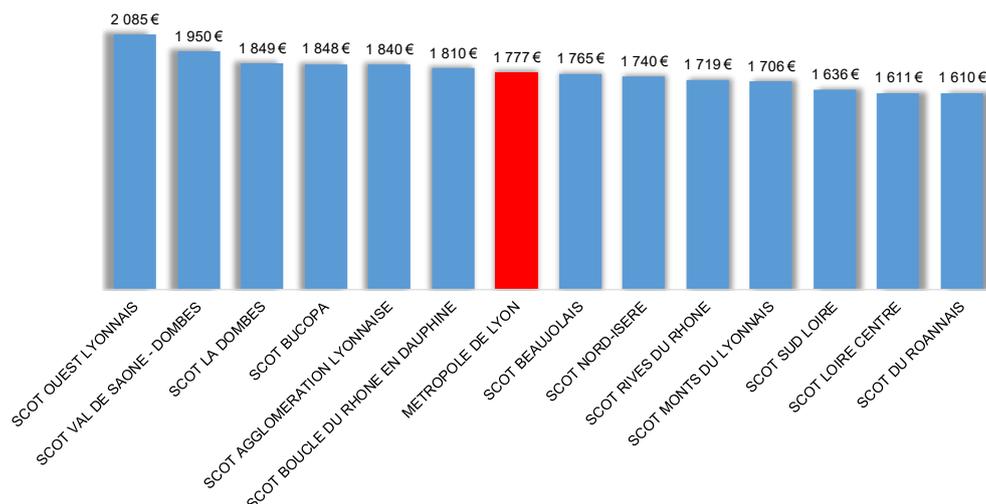
En planification, ce territoire correspond à ce qui est appelé « Interscot ». Il est constitué aujourd'hui de treize Scot, et témoigne de la volonté politique des syndicats mixtes porteurs de Scot d'articuler leurs démarches de planification au sein d'une « maison commune métropolitaine ».

C'est un territoire de coordination et de mise en cohérence des documents de planification stratégique de l'aire métropolitaine lyonnaise, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, il remplace l'ancien schéma directeur.

## Revenu médian mensuel par Scot

Source : Filsofi - 2015



## Une cartographie des Scot assez tranchée.

Les situations des Scot de l'aire métropolitaine (appelée Inter-Scot) sont assez tranchées. Le Scot de l'Ouest lyonnais (Sol) regroupe des populations plutôt aisées, suivi de près par les trois Scot de l'Ain. Les autres Scot autour de l'agglomération lyonnaise ont des revenus médians assez semblables. Les trois Scot de la Loire ont des habitants plutôt défavorisés.

Les agglomérations de l'inter-Scot fonctionnent toutes de la même manière, une partie hébergeant des habitants aisés (l'Etrat à Saint-Etienne, la partie ouest à Lyon, Saint-Cyr-sur-le-Rhône et les hauteurs de Seyssuel pour Vienne, Domarin pour Bourgoin), et des secteurs moins favorisés (Vallée de l'Ondaine à Saint-Etienne, l'Est lyonnais à Lyon, Vienne ou Bourgoin-Jallieu).

L'axe Saône-Rhône concentre la richesse du territoire de l'inter-Scot, et à l'opposé les franges (à l'ouest ainsi qu'au nord-est et au sud) la population la plus fragile.

## Un taux de pauvreté concentré sur les parties lyonnaise et stéphanoise

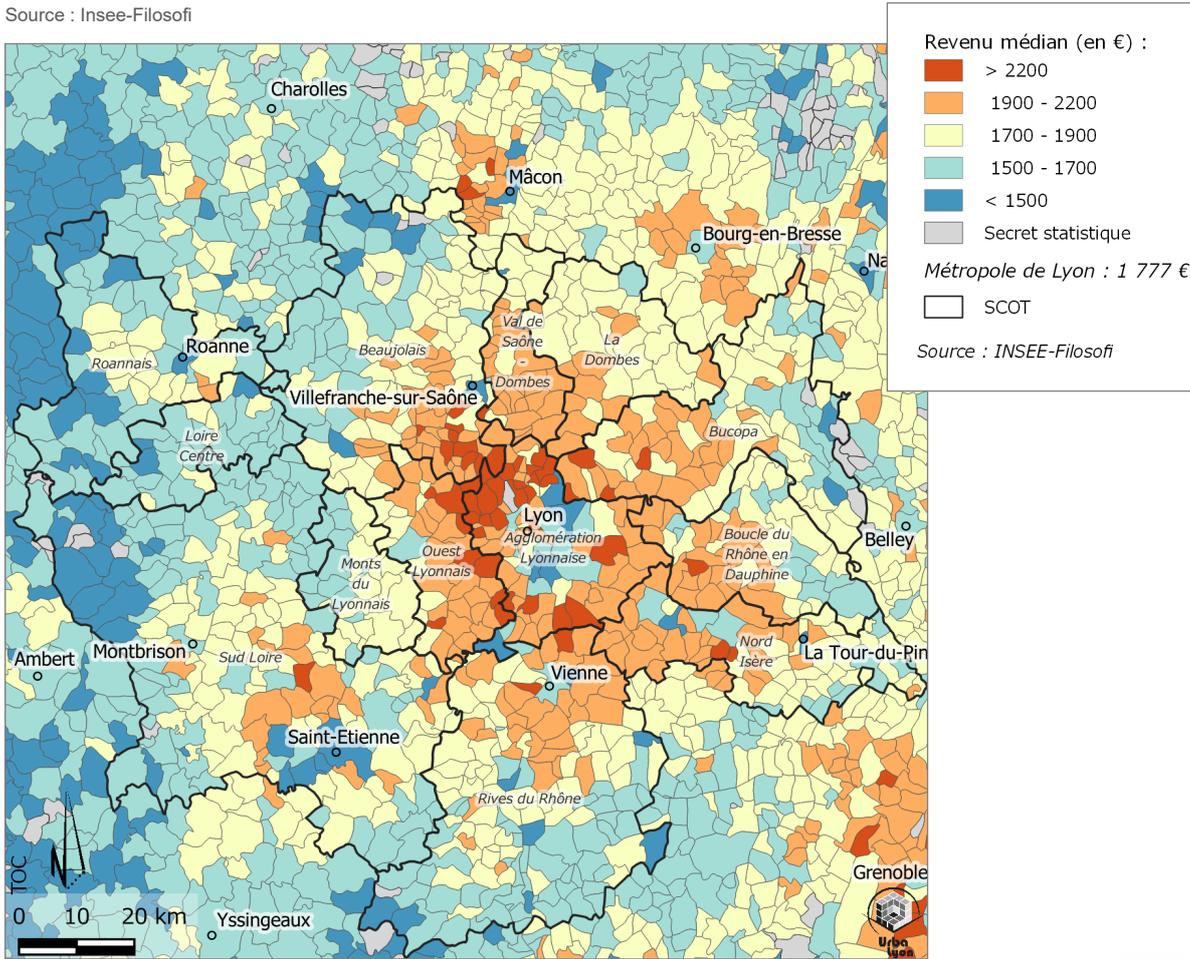
La pauvreté semble être un phénomène qui se concentre en milieu urbain. Lyon, Saint-Etienne et Villefranche-sur-Saône ont les plus forts taux du périmètre Inter-Scot.

Les EPCI au contact de la Métropole de Lyon ont à l'inverse les taux de pauvreté les plus faibles, à l'est comme à l'ouest. Saint-Galmier rejoint cette catégorie, ainsi que les EPCI de la rive gauche du Rhône au sud de Lyon.

Les EPCI assez ruraux sont finalement dans des taux intermédiaires sauf dans le milieu montagneux de Noiretable.

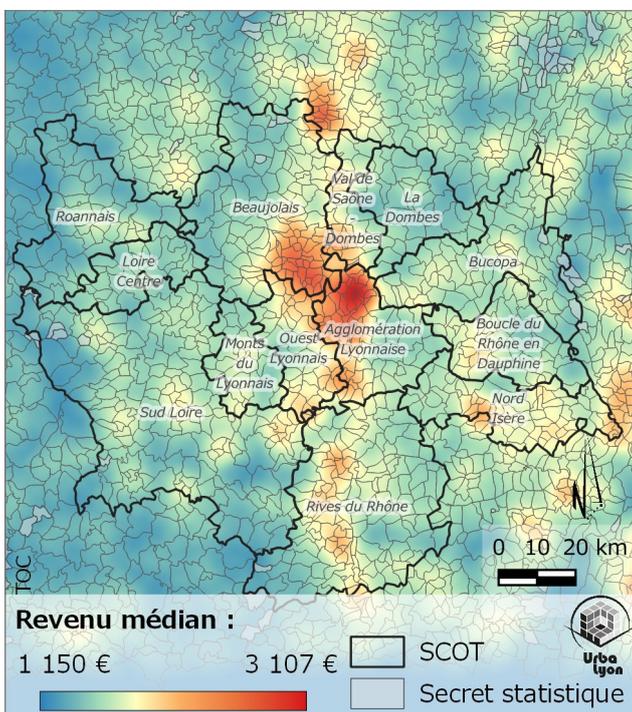
### Communes : revenu médian disponible mensuel par UC en 2015

Source : Insee-Filosofi



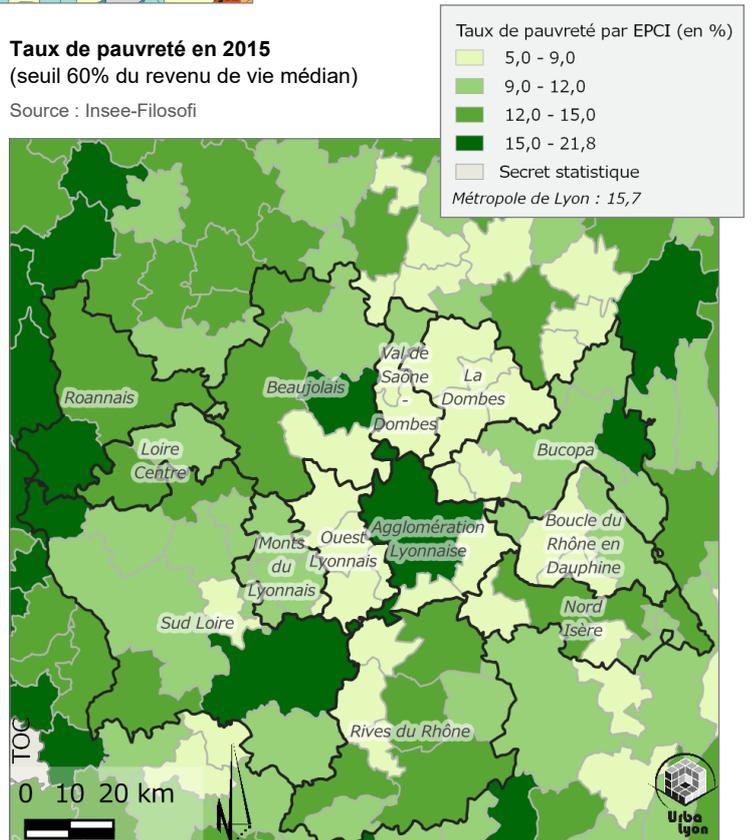
### Revenu médian disponible mensuel par UC en 2015

Source : Insee-Filosofi



### Taux de pauvreté en 2015 (seuil 60% du revenu de vie médian)

Source : Insee-Filosofi



## 2. TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

### Les niveaux de revenus de la Métropole

Si le revenu médian est près de 1 800 € par unité de consommation, ce qui est assez élevé, les analyses révèlent aussi l'hétérogénéité et la diversité de la population de la Métropole de Lyon, comprenant des ménages plus modestes, et d'autres plus riches.

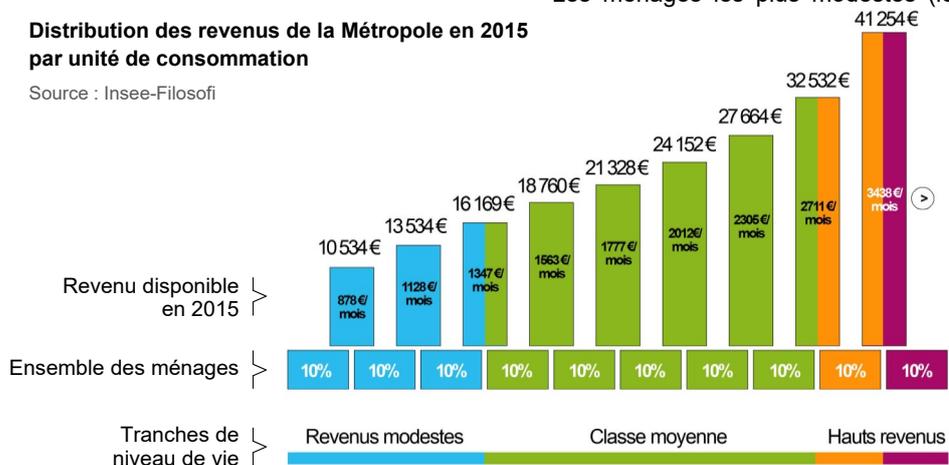
#### Une distribution des revenus reflétant la forte mixité du territoire

La Métropole de Lyon compte 571 000 ménages fiscaux. Un ménage fiscal regroupe en moyenne 2,3 personnes.

Les ménages les plus modestes (le

#### Distribution des revenus de la Métropole en 2015 par unité de consommation

Source : Insee-Filosofi



premier tiers des ménages) ont des revenus inférieurs à 16 000 euros. Les 30% de ménages les plus riches sont au-dessus de 28 000 €. Entre les deux, ce sont les classes moyennes.

10% des ménages n'ont que 878 € de revenus par mois et par unité de consommation, que ce soit des revenus d'activité ou des prestations sociales. A l'autre bout de l'échelle sociale 10% de ménages gagnent plus de 3 438 € par unité de consommation, soit 3,9 fois les revenus des précédents.

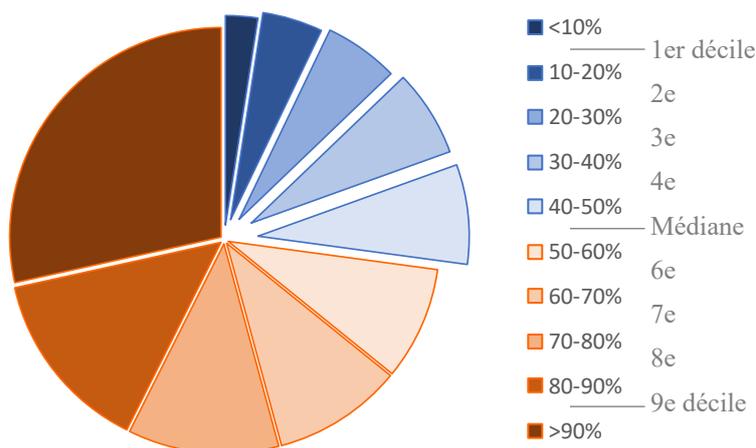
La classe moyenne se situe entre 1 347 € et 2 305 € par mois et par unité de consommation.

Avec un exercice de simulation, on peut estimer sur la Métropole de Lyon que 50% des ménages cumulent les trois quarts des revenus. Les 10% les plus pauvres ne pèsent que pour 3% des revenus obtenus sur le territoire, et les 10% les plus riches pour presque 30% de la richesse captée par les revenus.

#### Ordre de grandeur de la répartition du revenu disponible des ménages par tranche de 10% ; Métropole de Lyon

(reconstitution théorique des cumuls à partir de la distribution en déciles)

Source : Agence urbanisme



## La Métropole de Lyon est elle une Métropole de ménages riches ?

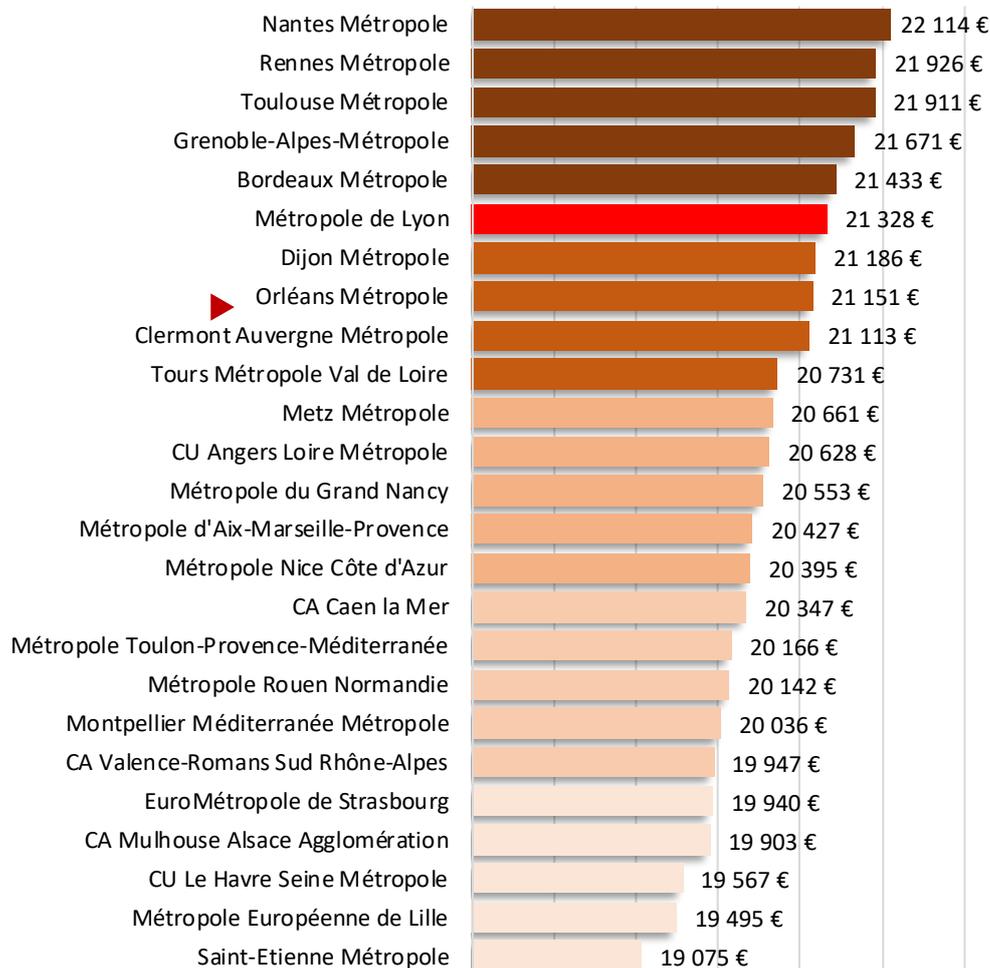
Le classement des EPCI de plus de 200 000 ménages (hors région parisienne) montre que Lyon n'est pas dans les plus privilégiés. Nantes arrive en tête avec un revenu médian par UC de 22 000 €, suivie de Rennes, Toulouse, Grenoble, Bordeaux. La Métropole de Lyon n'arrive qu'en 6<sup>e</sup> position avec 21 300 €. Elle est suivie par Dijon, Orléans et Clermont-Ferrand alors que Strasbourg, Lille et Saint-Etienne sont en dessous de 20 000 € par UC.

A noter que dans la région le revenu médian le plus élevé est constaté dans la CC du Genevois avec un revenu médian de 36 500 € pour une population de 40 000 habitants.

Plus proche de nous la CCEL (Est lyonnais) est à 25 570 €, soit 20% de plus que la Métropole de Lyon. La taille conditionne aussi les revenus, puisque les grandes métropoles sont des lieux d'opportunités d'emploi pour les plus démunis, qui préfèrent y résider.

### La Métropole de Lyon parmi les EPCI de plus de 200 000 habitants

Source : Filosofi 2015



# L'évolution des revenus

Si les années 1990 voyaient s'accroître les écarts de revenus entre Conférences Territoriales des Maires, la période récente montre au contraire des évolutions très similaires pour sept d'entre elles, un seul accroissement significatif des revenus pour Val de Saône et une grande stabilité des revenus pour Portes du Sud.

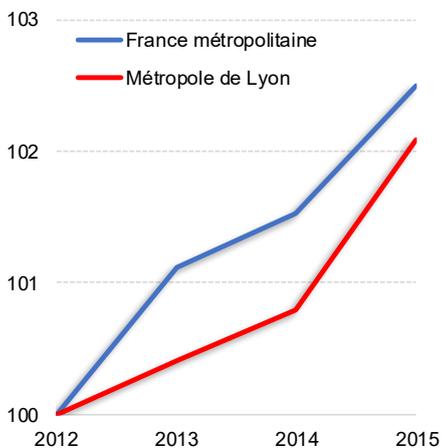
**La Métropole, comme toutes les grandes métropoles, concentre les ménages à faibles revenus.**

**Les écarts entre les principales Conférences territoriales des maires se stabilisent depuis huit ans.**

## Evolution du revenu disponible médian par UC depuis 2012

(en euros constants et en base 100)

Source : Insee, Filosofi 2015



Le revenu médian des grandes métropole, est bien supérieur à celui de la France métropolitaine. Mais les écarts dans le temps se réduisent. Ainsi le revenu médian de la France évolue plus favorablement que celui de la Métropole. Il est vrai que les 100 plus grandes villes de France concentrent un cinquième de la population, pour un tiers des pauvres.

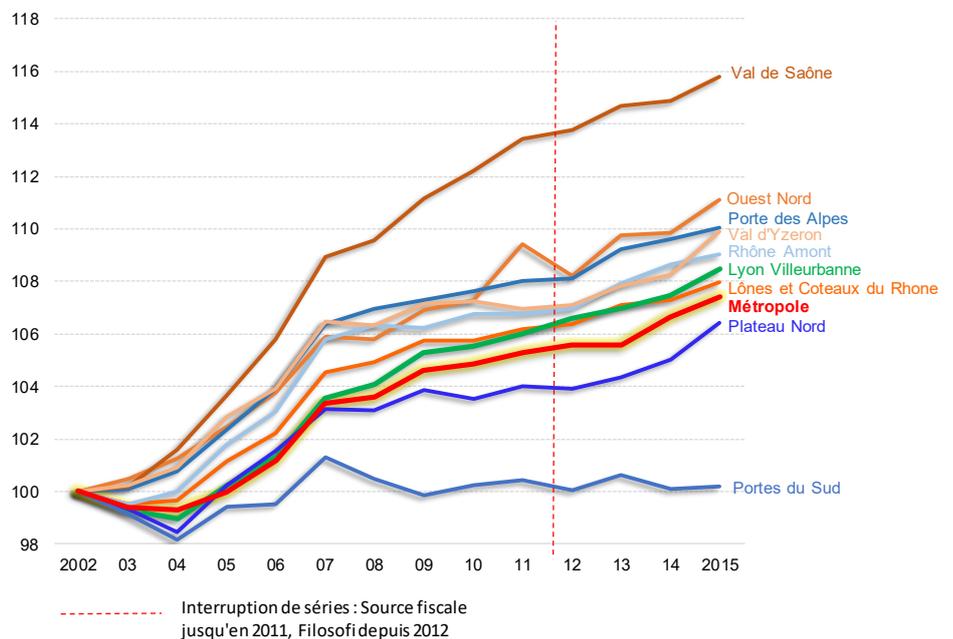
Deux CTM se distinguent, le Val de Saône accroît les écarts de revenus par rapport à toutes les autres CTM. A l'inverse les Portes du Sud stagnent et se font distancer. Visiblement la période de crise 2007/2009 a marqué une rupture difficile à rattraper pour cette partie sud de la Métropole.

Les autres CTM restent dans des ordres de grandeur assez similaires. Il n'y a plus de grandes différences d'évolution entre l'est et l'ouest, même si les revenus sont de niveaux très différents. Le recherche de la mixité sociale n'est pas encore atteinte, mais l'accroissement des écarts constatés avant les années 2000 est lui stoppé.

## Evolution du revenu déclaré médian par UC depuis 2002

(en euros constants et en base 100)

Source : Insee, Filosofi 2015



# La part des foyers non imposables

La répartition de la richesse sur le territoire se perçoit aussi en fonction de la capacité à payer des impôts. La partie Est de la Métropole est plutôt défavorisée avec une proportion forte de personnes exonérées.

## La fracture Est/Ouest sur la répartition des ménages non imposables est un indicateur à surveiller de près.

La part des ménages fiscaux non imposés est très faible dans les CTM de l'Ouest et du Val de Saône. Elle devient deux fois plus forte dans les CTM de la couronne Est.

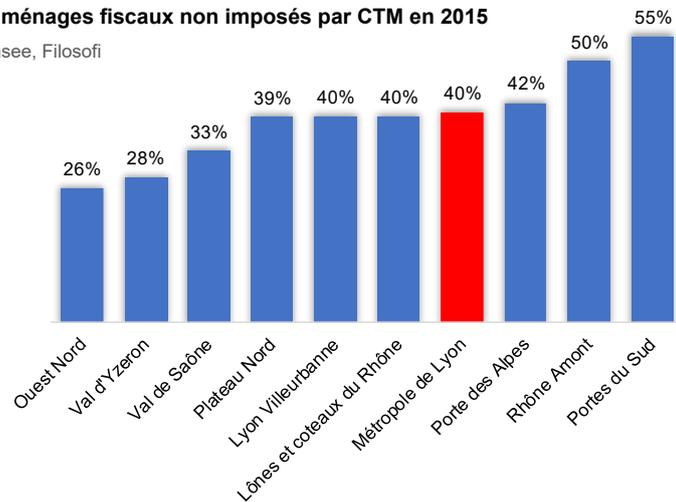
Les communes marquent des différences encore plus prononcées allant du simple au triple.

Les taux les plus bas (moins de 20%) sont à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (17,7%), Cailloux-sur-Fontaines (19,6%) ou Charbonnières-les-Bains (19,9%).

Les taux les plus élevés (60% et plus) sont à Givors (60%), Saint-Fons (64,4%) et surtout à Vaulx-en-Velin (65,1%).

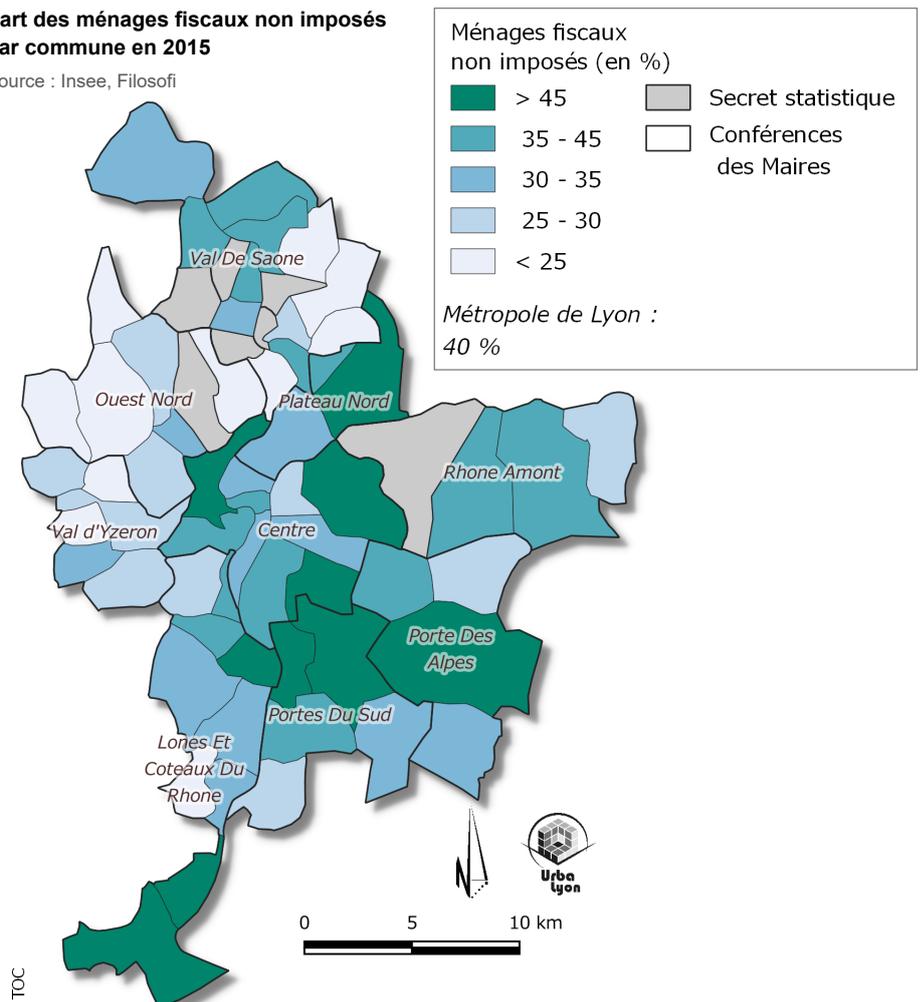
Part des ménages fiscaux non imposés par CTM en 2015

Source : Insee, Filosofi



Part des ménages fiscaux non imposés par commune en 2015

Source : Insee, Filosofi



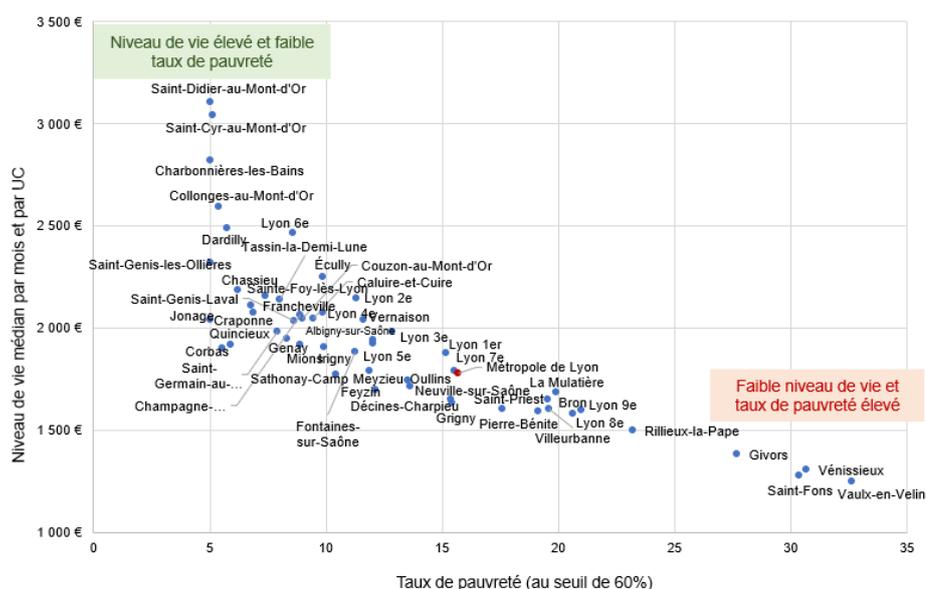
# Les niveaux de revenus par commune de la Métropole

Les écarts de revenus entre les communes sont très forts au sein de la Métropole. L'Ouest a un niveau bien supérieur à l'Est.

Au sein même des communes des poches de pauvreté y compris en « zone » dite riche peuvent exister.

## Niveau de revenus et taux de pauvreté par commune

Source : Insee, Filosofi



## La Métropole solidaire n'est pas pour autant égalitaire

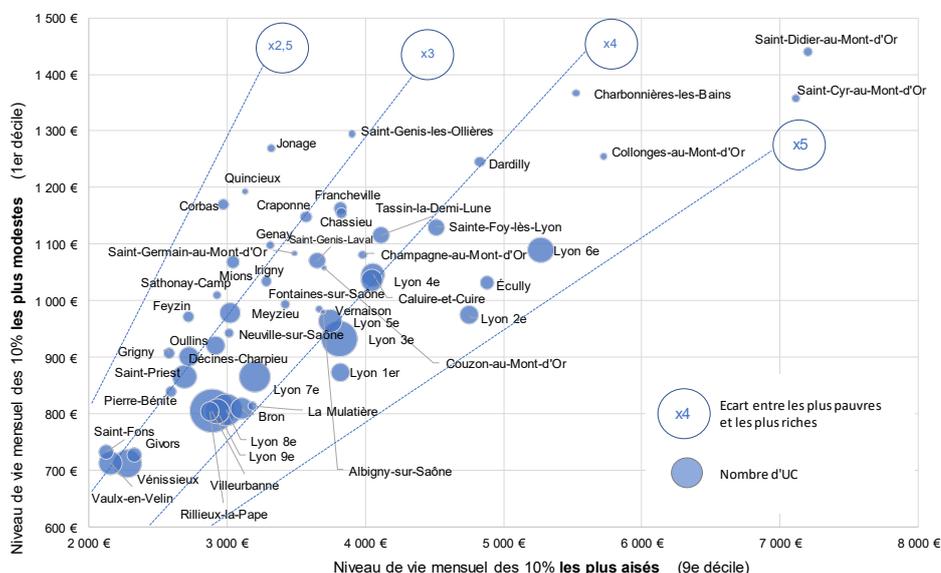
Les niveaux de revenus par UC entre communes vont de 1 à 2,5. Les ménages riches sont plutôt regroupés à l'Ouest, surtout dans les Monts d'Or, alors que les ménages pauvres sont à l'Est dans la première couronne notamment les communes ayant des « quartiers politique de la ville ».

Les habitants de Saint-Didier-au-Mont-d'or ou Saint-Cyr-au-Mont-d'Or disposent de revenus très confortables, mais 5% de leur population vit sous le seuil de pauvreté.

Vaux-en-Velin cumule les situations de faibles revenus. Un habitant sur trois est pauvre (au sens de l'Insee). C'est le plus fort taux dans la Métropole.

## Écarts de niveau de vie entre les plus pauvres et les plus riches par commune

Source : Insee, Filosofi



Les écarts de revenus au sein d'une commune peuvent aller de 1 à 2,5 (Corbas, Quincieux, Jonage) et voire de 1 à 5 (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Lyon 6<sup>e</sup>, Lyon 2<sup>e</sup>). Selon la valeur absolue, l'écart n'a pas la même signification : par exemple Charbonnières-les-Bains a un écart de 4 200 €, alors qu'avec le même rapport de 4 fois (entre riches et pauvres), Bron n'a un différentiel que de 2 400 € par individu (plus exactement entre UC).

Lecture : Le revenu mensuel par UC dans Lyon 6<sup>e</sup> est d'au moins 5 250 euros pour les plus riches, alors qu'il ne dépasse pas 1 100 euros pour les plus pauvres, Cette commune à un nombre d'UC (taille du rond) assez important par rapport aux autres communes.

## Les communes appelant le plus de solidarité sont à l'Est

Vaulx-en-Velin, ainsi que les communes de la vallée de la chimie sont celles qui affichent les revenus médians les plus faibles. Ce sont aussi des communes avec beaucoup d'habitants (qui ont des besoins importants en services urbains), mais avec peu de ressources fiscales liées aux impôts sur les revenus.

Quelques communes de l'ouest ont des ménages très modestes, c'est le cas de Pierre Bénite, La Mulatière et Oullins et se retrouvent dans le quart des communes les plus modestes,

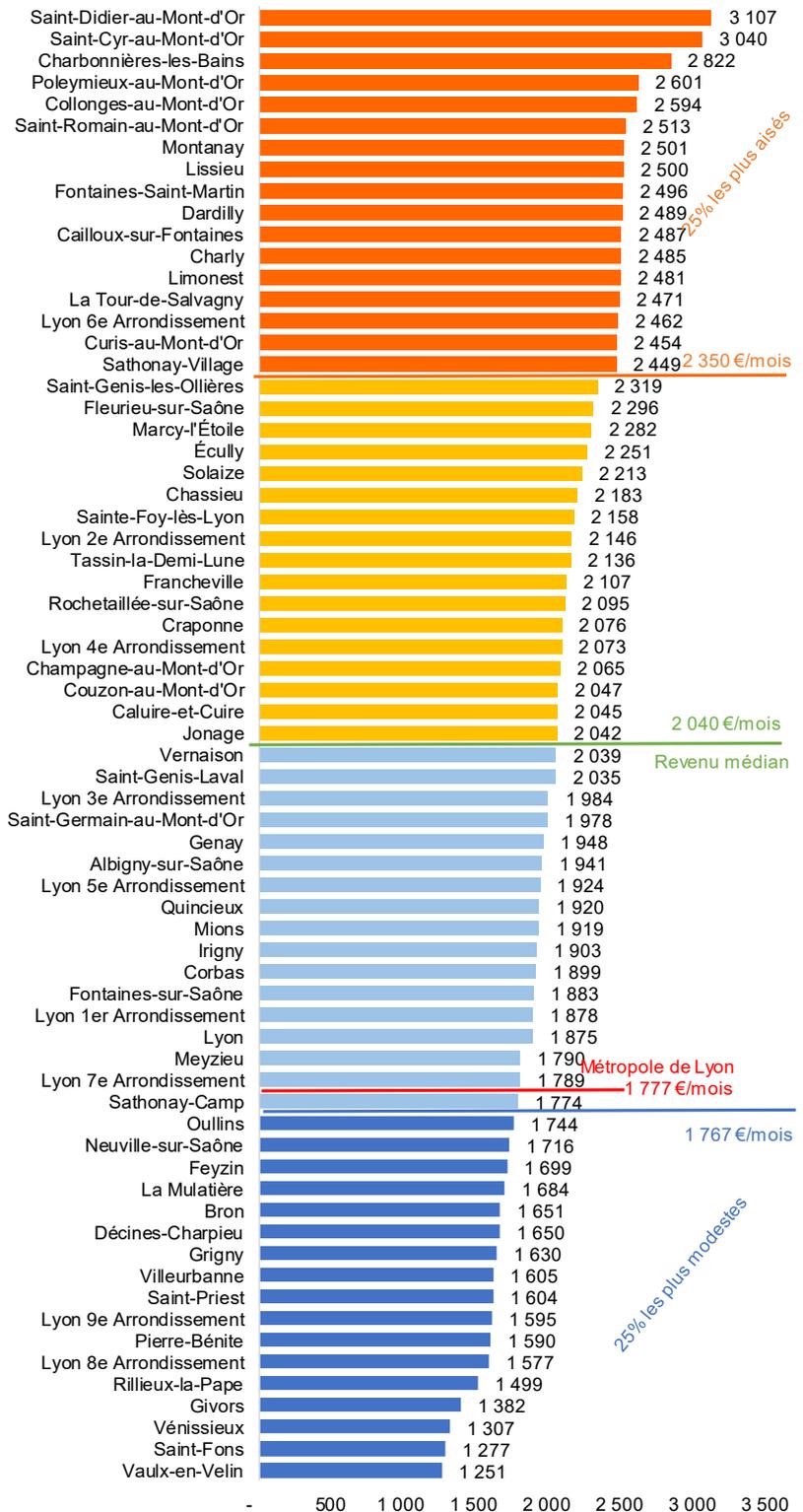
Aucune commune de l'Est n'appartient au quart supérieur des communes les plus aisés.

Les arrondissements de Lyon sont répartis dans les quatre groupes, mais plutôt en dessous de la médiane des communes de la Métropole. Le 6<sup>e</sup> a un revenu médian 1,5 fois supérieur à celui du 8<sup>e</sup>.

Seules une quinzaine de communes se situent autour de la médiane notamment Caluire et Saint-Genis-Laval.

## Le revenu médian par commune

Source : Insee, Filosofi 2015



# La composition des revenus

Les revenus d'activité (dont l'indemnité chômage) sont une part importante de la richesse territoriale. Les prestations sociales pures n'accompagnent que marginalement les ménages.

La composition du ménage va conditionner les différents types de revenus, et révèle la fragilité de certaines situations comme celle des familles monoparentales.

## Les habitants de la Métropole produisent de la valeur

Les trois quarts des revenus par unité de consommation dans la Métropole sont apportés par les revenus d'activité (le travail). C'est un taux plus fort que la moyenne régionale ou nationale (4 points d'écart). La Métropole est un territoire qui produit de la richesse. Par contre ce n'est pas un territoire qui capte les revenus issus des retraites et des pensions.

La part des prestations sociales de la Métropole est supérieure de près d'un point à la part régionale. Celle des revenus issus du patrimoine est supérieure d'un point à la part nationale.

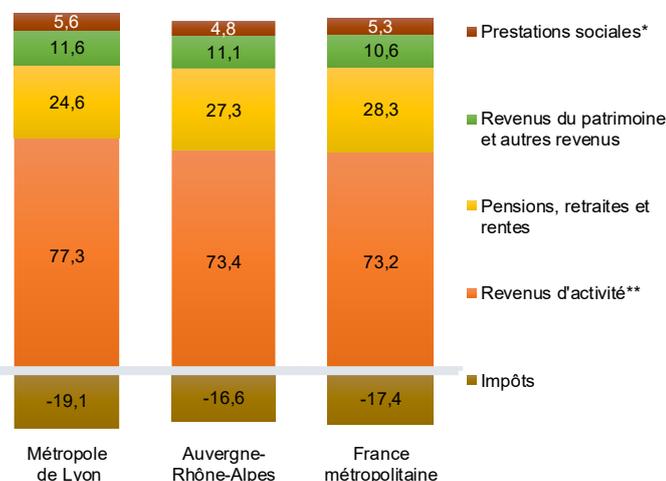
Une étude de l'Insee fusionnant plusieurs sources 2016 montre que la composition des revenus à l'échelle nationale est très différente selon le type de ménage.

Ainsi les revenus du patrimoine sont bien plus forts pour les personnes de plus de 65 ans et les prestations logement sont une part significative des prestations sociales pour les ménages monoparentaux et les ménages avec enfant(s). Les couples sans enfants et les personnes seules contribuent plus fortement à l'impôt.

Ce constat national trouve toute sa pertinence pour éclairer les disparités entre les ménages de la Métropole.

## Composition des revenus de l'ensemble des ménages fiscaux (en pourcentages)

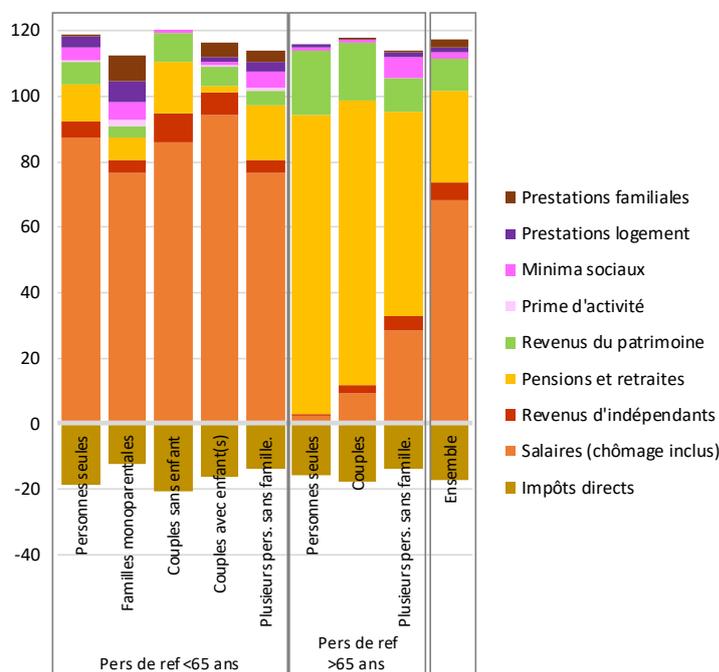
Source : Insee - Filosofi 2015



\* prestations familiales, minima sociaux, prestations logement  
 \*\* revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage

## Composition des revenus disponibles moyens selon le type de ménage en 2016 (France)

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2016



## L'aide sociale au secours des plus pauvres

La répartition moyenne des revenus dans la Métropole cache de grandes fragilités. Les 10% des ménages fiscaux les plus modestes ont la moitié de leurs revenus qui dépendent des prestations sociales. Seulement 44% de leur revenus proviennent des revenus d'activité dont l'indemnité chômage.

A l'inverse les 10% de ménages aisés ont deux fois plus de revenus qui proviennent de leur activité, et un quart de leur patrimoine.

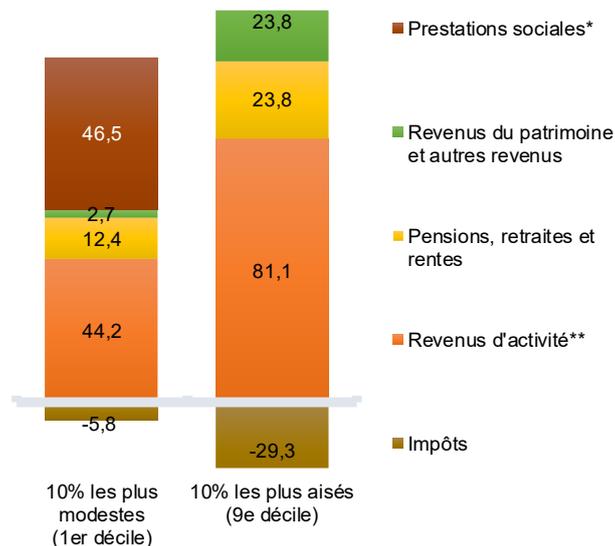
La population la plus fragile est logée dans les quartiers de la politique de la ville, d'où l'intérêt de regarder les revenus à cette échelle (ce critère a même été désigné par l'Insee comme étant le plus discriminant entre les quartiers de la politique de la ville et les autres quartiers).

Les prestations sociales ne sont pas détaillées dans la source fiscale, mais on connaît la répartition entre les communes accueillant un ou plusieurs QPV et les autres communes grâce à la Caf.

Ainsi on découvre que dans les communes avec QPV, un foyer sur trois perçoit une aide liée au logement, pour seulement un sur sept dans les autres communes. Le RSA est deux fois plus élevé, et les prestations liés à des événements sont aussi plus élevées. A l'inverse l'essentiel des aides sociales pour les ménages résidant dans des communes sans QPV sont des prestations de type allocation familiale.

### Composition des revenus des ménages fiscaux les plus modestes et les plus aisés

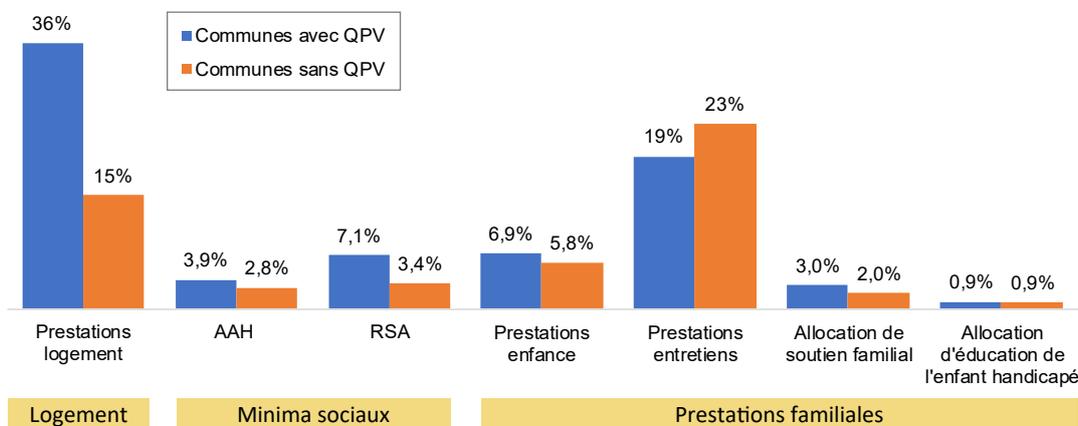
Source : Insee - Filosofi 2015 - Métropole de Lyon



### Compléments d'information

#### Part des foyers allocataires de la Caf percevant au moins une prestation sociale (en % des ménages 2015 et selon l'appartenance ou non à la Politique de la ville)

Source : Caf du Rhône et Insee-RP 2015, Total Métropole de Lyon



#### Note méthodologique

La part de l'ensemble des prestations sociales est le pourcentage que représentent les prestations familiales, prestations de logement et minima sociaux dans le total des revenus disponibles de la Métropole de Lyon.

Les minima sociaux comprennent le Revenu de solidarité active (RSA) et les prestations de précarité relatives au minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées essentiellement) et au handicap (allocation aux adultes handicapés, allocation de soutien familial).

Les prestations logement regroupent l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social.

Les prestations familiales regroupent les :

- prestations enfance : prime naissance ou adoption, allocation de base, complément libre choix d'activité.
- prestations entretiens : allocation familiale, complément familial et l'allocation rentrée scolaire.
- allocation de soutien familial (monoparentalité).
- allocation d'éducation de l'enfant handicapé (remplace l'AES)

# Profil des communes les plus aisées

Les communes hébergeant des ménages aisés sont toutes dans les Monts d'Or. Celles en tête de la Métropole ont des revenus issus du travail et du patrimoine proportionnellement plus fort, et contribuent significativement aux ressources fiscales.

## Trois communes se distinguent

Les six communes accueillant les ménages les plus aisés sont toutes dans le Nord-Ouest de la Métropole.

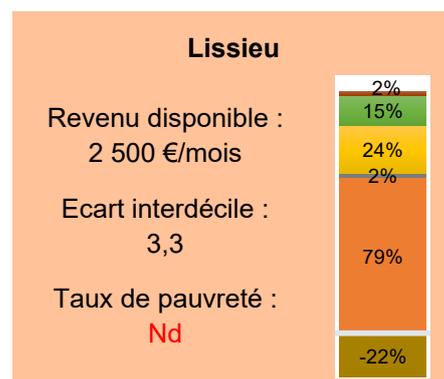
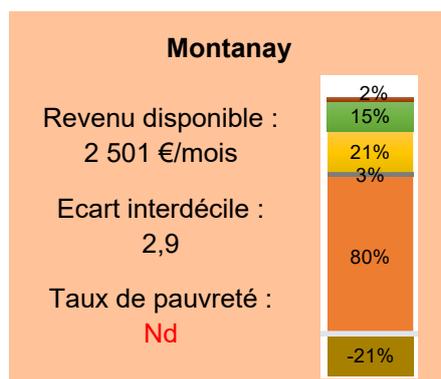
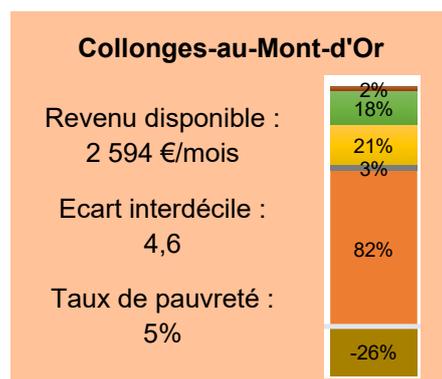
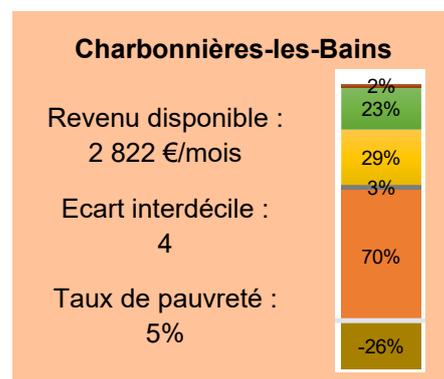
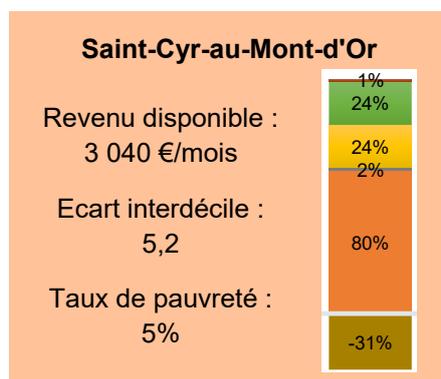
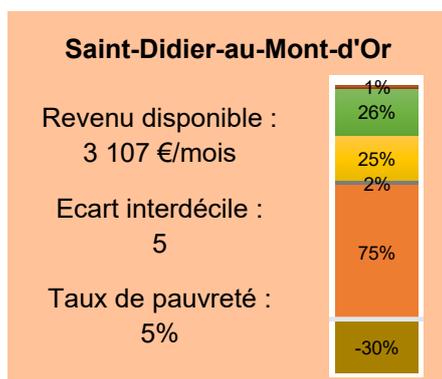
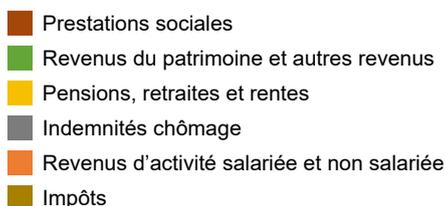
Trois communes se détachent significativement avec des revenus mensuels autour de 3 000 € (Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Charbonnières-les-Bains). Les trois suivantes ont quand même un revenu médian mensuel plutôt autour de 2 500 euros.

Ce groupe de communes n'est pas dépourvu de population pauvre, car toutes ont au moins 5% de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. De plus les écarts entre les ménages les plus riches et ceux les plus pauvres au sein d'une commune sont forts. Les uns gagnant 4 à 5 fois plus que les autres.

Montanay ou Lissieu ne sont pas dans cette dichotomie, avec un écart plutôt autour de 3 fois le revenu.

Pour ces six communes, plus des trois quarts des revenus sont issus du travail, et un autre quart issu de pensions. Il n'y a pratiquement pas de prestations sociales ou d'indemnité chômage.

On observe des différences de composition du revenu entre les trois premières communes et les trois autres. Les habitants des communes aisées ont aussi un quart de leur revenus issu du patrimoine contre seulement 1/6 pour les trois autres communes. Les plus riches contribuent aussi plus fortement à l'impôt, avec un tiers de leurs ressources reversé au fisc, pour moins d'un quart pour les trois communes suivantes.



**Note :** La répartition de la composition des revenus fait bien 100%. Cependant cinq lignes de pourcentages sont positives (correspondant au revenus des ménages issus du travail, de prestation sociales ou autre) et une ligne est négative (correspondant à l'impôt prélevé).

# Profil des communes les plus pauvres

Les communes hébergeant des ménages à faibles revenus sont toutes dans la première couronne Est.

La part des prestations sociales dans les revenus des ménages est essentielle pour garder un niveau de vie plus acceptable, même si un quart ou un tiers des ménages est dans la pauvreté.

## Le cumul des difficultés sociales se fait ressentir dans la composition des revenus des communes du croissant Est

Les six communes accueillant les ménages les plus défavorisés sont toutes dans la couronne Est, comprise entre Rillieux au nord, et Givors au sud.

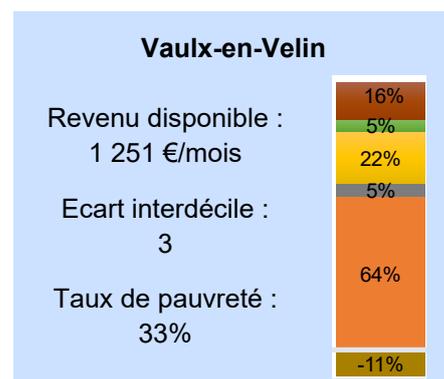
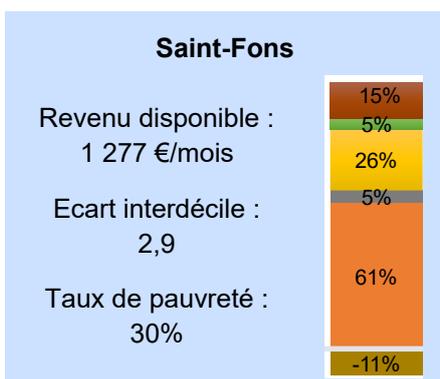
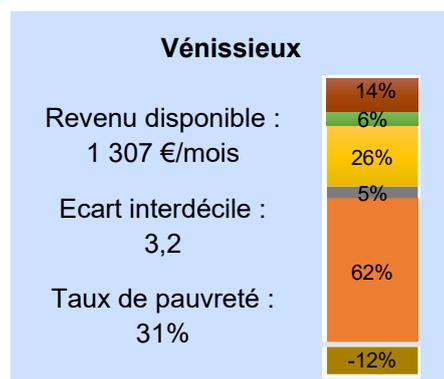
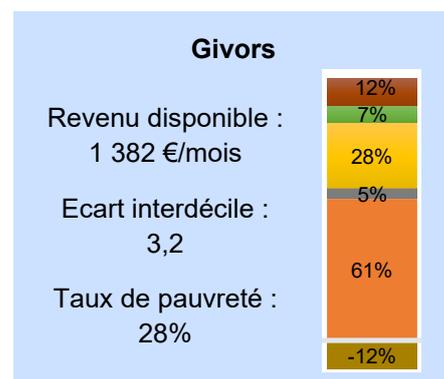
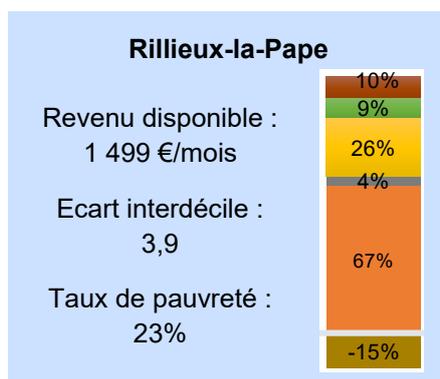
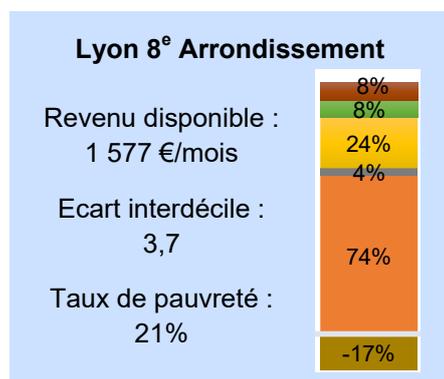
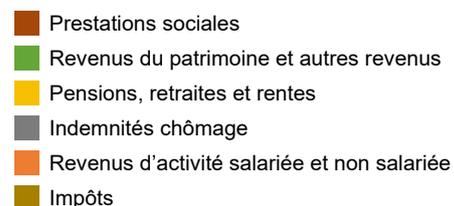
Vaulx-en-Velin héberge les personnes ayant les revenus les plus faibles. Il a le taux de pauvreté le plus fort, et l'écart de revenu entre ménages le plus faible. La population en termes de revenus est assez homogène.

Les deux tiers des revenus sont issus du travail pour les six communes (Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Vénissieux, Givors, Rillieux-la-Pape et Lyon 8<sup>e</sup>), un quart

vient des retraites. Les prestations sociales sont importantes représentant souvent 1/6 des revenus. La part de l'indemnité sociale est deux fois plus forte que pour les communes de l'ouest. Le taux de pauvreté dans ces communes est de 4 à 6 fois plus élevé que les communes les plus aisées.

Les écarts de revenus entre les personnes d'une même commune vont de 3 à 4 fois. Il y a donc aussi des poches de richesse relative au sein de ces communes.

La contribution à l'impôt existe mais est trois fois plus faible que pour les habitants de l'ouest les plus aisés.



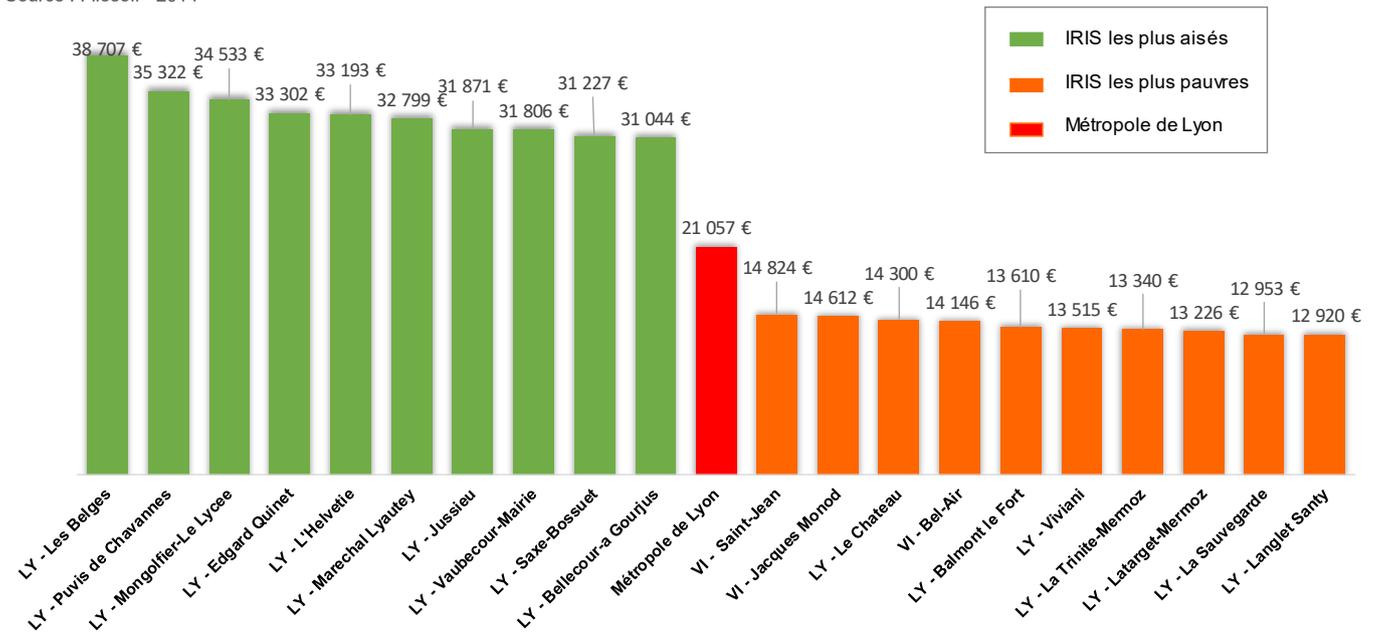
# Les niveaux par quartier

Les écarts sont encore plus forts lorsque l'on compare les niveaux de revenus des quartiers Iris de la Métropole.

Ils ne font que renforcer les observations faites à l'échelle des communes, et mettent en lumière la pauvreté des quartiers où se situent les actions portées par la politique de la ville.

## Revenu médian des quartiers Iris les plus aisés et les plus pauvres dans le Centre (Lyon Villeurbanne)

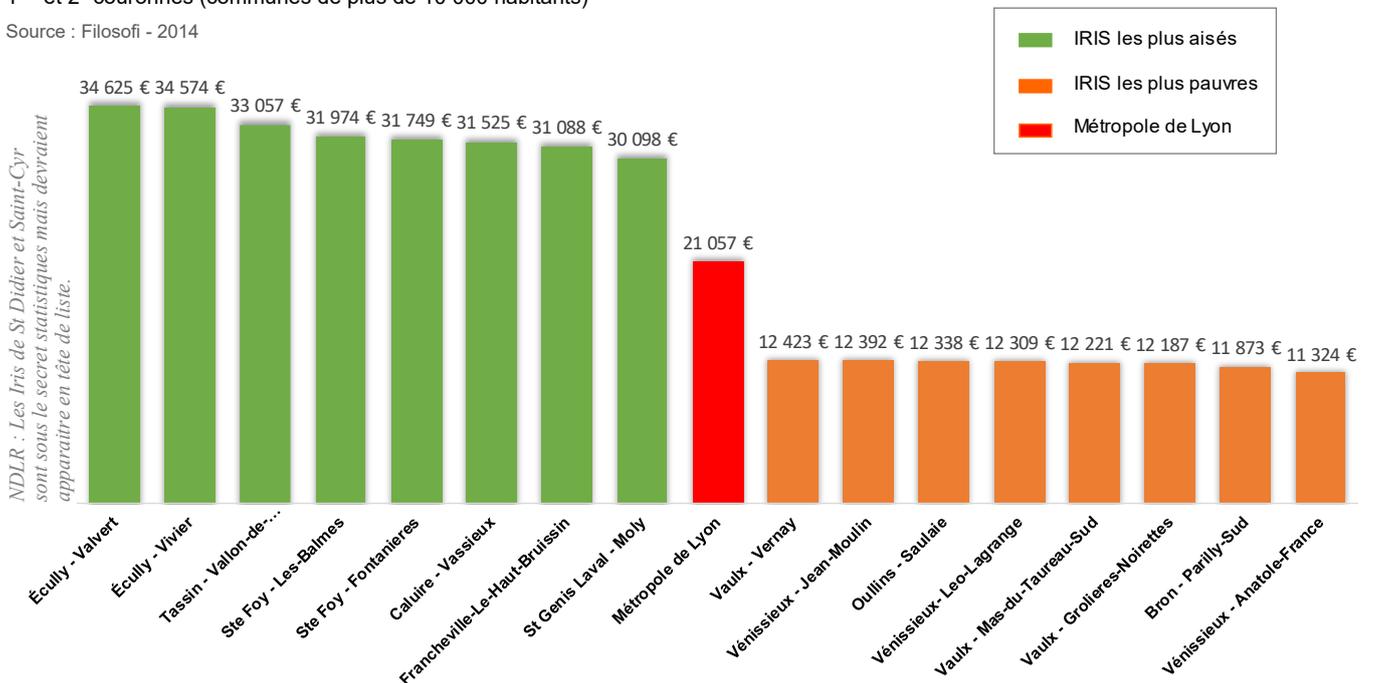
Source : Filosofi - 2014



## Revenu médian des quartiers IRIS les plus aisés et les plus pauvres

1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes (communes de plus de 10 000 habitants)

Source : Filosofi - 2014



## L'héritage de la politique des grands ensembles se révèle avec les revenus

Les agrégats de quartiers les plus pauvres sont concentrés dans la partie au sud et au nord-est du boulevard périphérique, ce qui correspond aux grands ensembles construits dans les années 1960 de Vaulx-en-Velin ou Vénissieux.

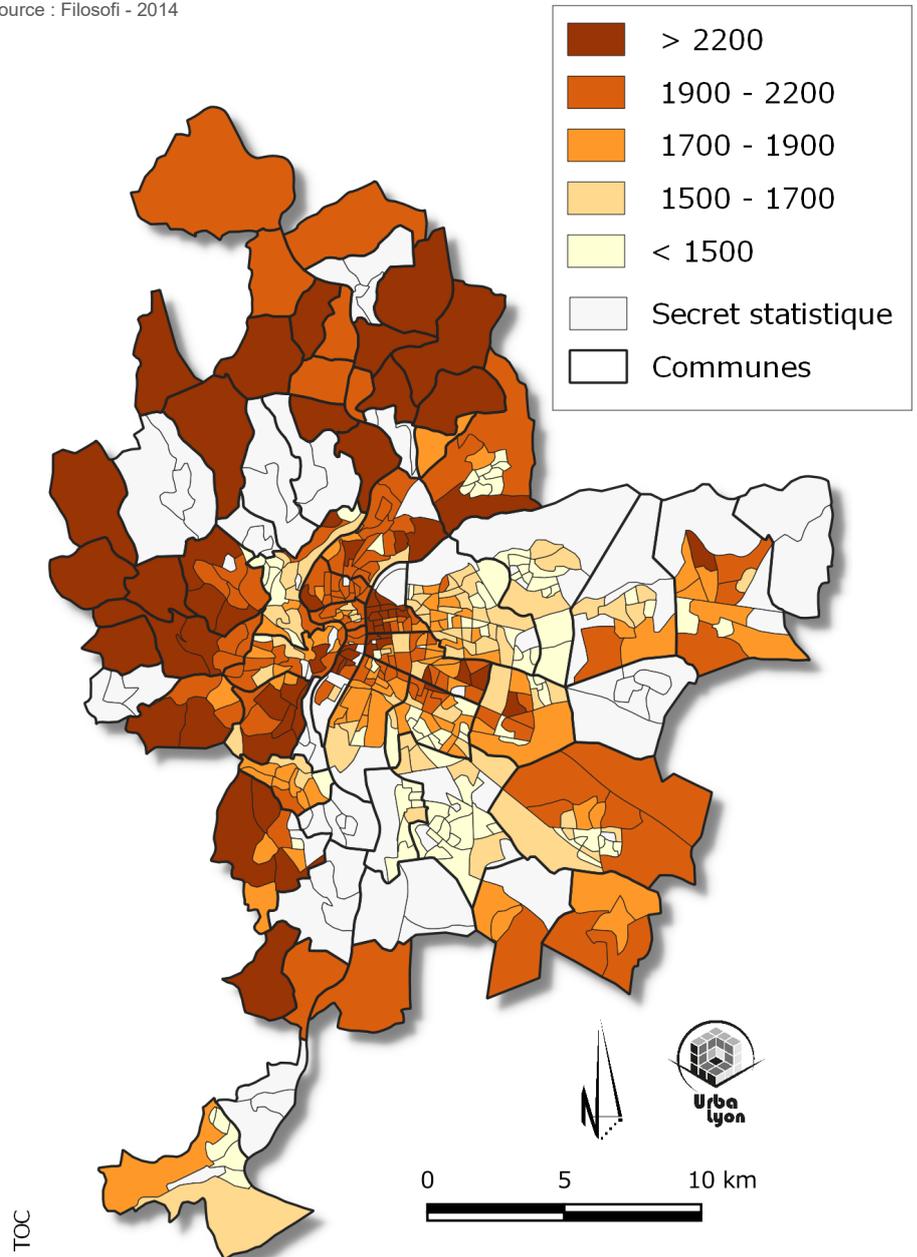
Au centre, les quartiers défavorisés sont vers Langlet Santy, la Sauvegarde ou Mermoz.

Il y a ensuite quelques quartiers pauvres mais assez limités dans l'espace correspondant naturellement au QPV, puisque ces derniers ont surtout été construits à partir du niveau de revenus.

Toute la partie ouest de la Métropole est de niveau aisée. Au centre, le quartier des Belges est largement en tête du niveau de richesse. Il côtoie les niveaux de Saint-Didier-au-Mont-d'Or ou Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Il est suivi des quartiers de Puvis-de-Chavannes et ceux autour du lycée du parc. Ces quartiers sont au même niveau que les quartiers d'Ecully.

### Revenu médian disponible mensuel par UC

Source : Filosofi - 2014



# 3. MÉNAGES DE LA MÉTROPOLE

## Les propriétaires et les locataires



Le statut d'occupation du logement est très discriminant. Si l'on ajoutait aux revenus des propriétaires les loyers qu'ils n'ont pas à verser, appelés loyers imputés, leur niveau de vie moyen augmenterait de 8% (calcul Insee réalisé en 2010).

### Le cycle de la vie conditionne les revenus et le mode d'habiter.

Le revenu des locataires est bien plus faible que le revenu des propriétaires.

La chaîne du logement explique facilement ces disparités. Les jeunes disposent de salaires plus faibles, et occupent souvent des emplois précaires, et n'ont pas d'autre choix que d'occuper un logement locatif. Dans la première partie de leur vie professionnelle, la mobilité est aussi un facteur essentiel pour réussir, s'adapter à une situation liée à l'emploi est plus simple dans le locatif.

Les propriétaires ont en moyenne des âges plus avancés, leur niveau de vie est généralement supérieur. Leur niveau de vie est aussi supérieur parce qu'ils ne paient pas de loyer : l'emprunt,

une fois remboursé, permet de réduire les dépenses de logement. Certains jeunes échappent à la logique locative et deviennent propriétaires, soit grâce à un salaire avantageux, soit parce qu'ils sont issus d'un milieu favorisé et bénéficient d'une transmission de patrimoine qui se fait, dans notre société, assez tôt dans la vie, et directement des grands-parents aux petits-enfants.

Le taux de pauvreté des locataires est fort. Au niveau national, il était de 20% pour les locataires en location meublée, 18% pour ceux en logement social et 13% pour ceux dans le parc privé. Ces taux sont à mettre en regard avec les 4% de pauvreté pour les propriétaires sans remboursement d'emprunt, et 3% pour ceux ayant un emprunt en cours.

Le taux de pauvreté moyen en 2012 pour la France était de 8%.

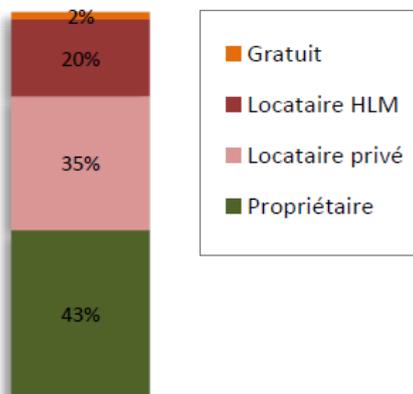
### Dans la Métropole de Lyon, les écarts entre locataires et propriétaires se traduisent pour les premiers par plus de prestations sociales et, pour les seconds, par plus de pensions

Un ménage locataire va structurellement avoir plus de revenus d'activité qu'un ménage propriétaire, contrairement aux idées reçues. Ceci s'explique très simplement par la surreprésentation des retraités parmi les propriétaires : les pensions représentent 30% des revenus des propriétaires pour seulement 16% pour les locataires.

Le patrimoine va aussi être trois fois plus important chez les propriétaires que chez les locataires. Alors que les prestations sociales seront, elles, six fois moins importantes que pour un locataire.

### Statut d'occupation des ménages (en pourcentage)

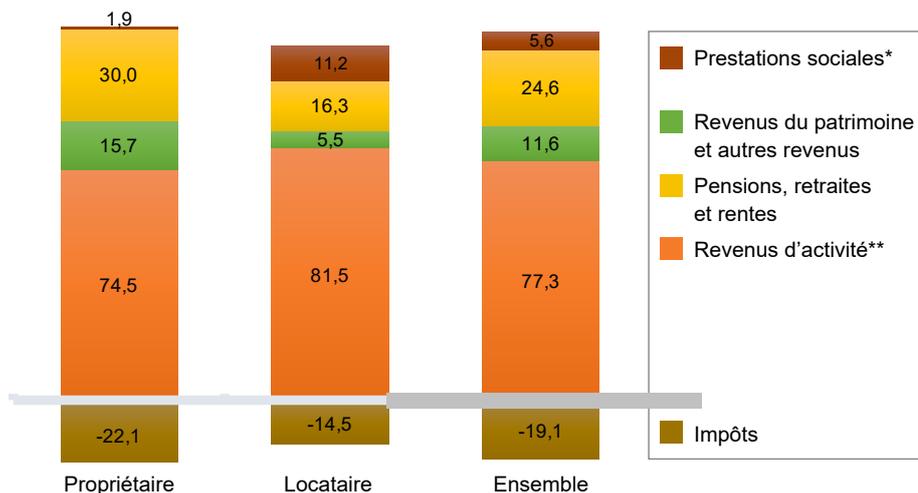
Source : Insee - 2015



Métropole de Lyon

### Composition des revenus des ménages propriétaires et locataires de leur logement (en pourcentage)

Source : Insee - Filosofi 2015



\* prestations familiales, minima sociaux, prestations logement

\*\* revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage



## Même parmi les locataires, la rupture de niveau de revenus existe entre l'Est et l'Ouest.

Les communes des Monts d'Or (CTM Ouest Nord) ont un revenu par unité de consommation au moins supérieur de 400 € aux ménages de la première couronne est.

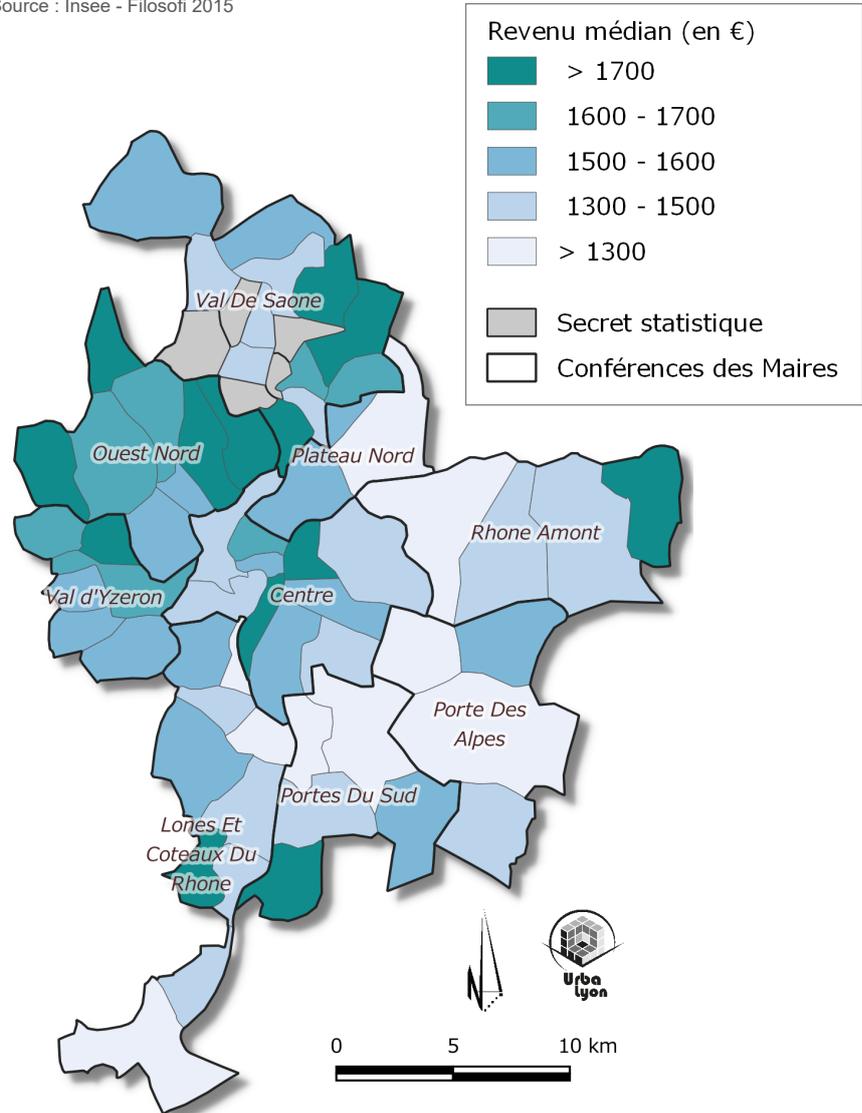
Les écarts entre les arrondissements de Lyon sont moins marqués (inférieurs à 400 euros), les 6<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> sont malgré tout dans les valeurs de revenus hautes pour les locataires. Il n'y a pas d'arrondissements à moins de 1 300 € de revenus médians par UC.

Quelques communes aux locataires aisés résident à proximité des communes les moins favorisées de l'Est. C'est le cas de Jonage, Charly et Solaize.

Dans le Val de Saône, Montanay et Cailloux-sur-Fontaines ont les valeurs les plus fortes de la CTM Val de Saône.

### Revenu médian mensuel par UC des locataires

Source : Insee - Filosofi 2015





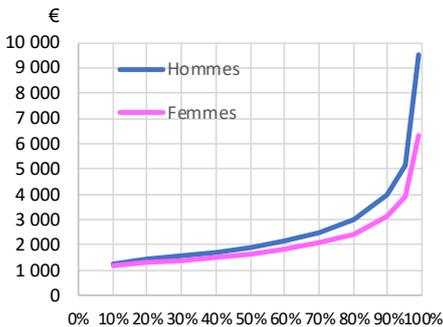
# Les femmes et les hommes

Les revenus entre femmes et hommes ne se mesurent que pour les personnes seules. Les femmes de la Métropole tirent globalement leur épingle du jeu, en ayant un revenu médian légèrement supérieur aux hommes, contrairement à ce que l'on observe dans les autres métropoles. Mais dès que l'on grimpe dans la hiérarchie des niveaux de revenus, cet avantage disparaît puis s'inverse.

## Les écarts de revenus par sexe ne se mesurent que pour les personnes seules ; les femmes plus avantagées à Lyon

### Distribution des salaires selon le sexe, en France

Source : Insee - 2015



Exemple de lecture :

- 60% des hommes ont un salaire inférieur à 2 100 € ;
- 60% des femmes ont un salaire inférieur à 1 800 €.

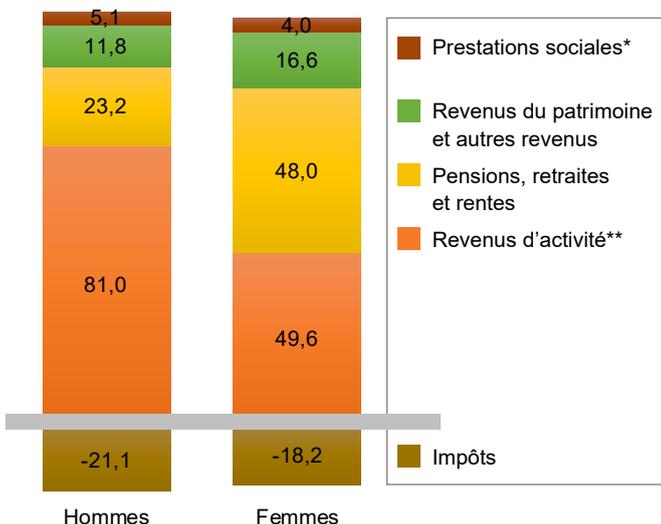
Le niveau de revenus des hommes seuls est de 19 881 € pour le territoire de la Métropole de Lyon. Il est de 20 006 € pour une femme seule, soit 125 € annuels de moins, en faveur des femmes. Au niveau national, cet écart est en faveur des hommes avec plus de 300 € annuels de différence.

L'avantage aux femmes seules de la Métropole disparaît et s'inverse sur la tranche haute des revenus (9<sup>e</sup> décile). Un homme seul gagne 1 464 € annuels de plus qu'une femme seule.

Pour les grandes métropoles, à quelques exceptions près comme Toulouse ou Marseille, les écarts du revenu médian entre homme seul et femme seule sont tous en faveur des femmes. Mais ils sont tous en faveur des hommes sur la tranche haute des revenus.

### Revenu disponible des personnes seules (en pourcentage)

Source : Insee - Filosofi 2015



\* prestations familiales, minima sociaux, prestations logement  
 \*\* revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage

## Les inégalités de salaires pénalisent les femmes

Le salaire mensuel net moyen des hommes pour un temps plein est de 2 438 € en 2015, pour seulement 1 986 € pour une femme.

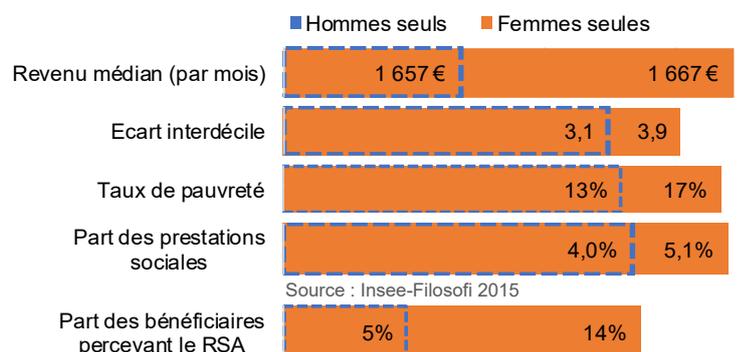
Selon la base de calcul, une femme touche donc 18,5% de moins qu'un homme (avec les hommes comme référence) ou les hommes touchent 23% de plus que les femmes (avec les femmes comme référence). Le chiffre le plus faible (point de vue des hommes) est généralement celui imposé dans le débat public ! Les écarts sont très forts dans la catégorie des cadres supérieurs (-20%) et plus faible pour les employés (-8,6%).

Les principales différences de salaire mensuel en euros viennent du temps partiel, plus demandé par les femmes (4 fois plus que pour les hommes), et des heures supplémentaires plus facilement effectuées par les hommes.

Enfin, à diplôme, âge, CSP, etc. équivalents, une femme gagnera par discrimination pure et volontaire en moyenne 10,5% de moins qu'un homme.

### Ecart de revenus entre hommes et femmes

Source : Insee - Filosofi 2015 ; Métropole de Lyon



Source : Insee-Filosofi 2015

Sources : Caf du Rhône 2017 et Insee-RP 2015



**Les familles monoparentales sont en grande fragilité sociale malgré la solidarité de la collectivité.**

**Dans un tiers des cas, les familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté.**

## Les familles monoparentales sont les plus impactées par le faible niveau de revenus, surtout pour les femmes

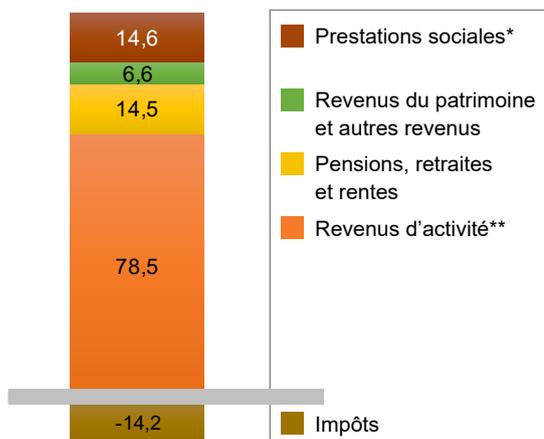
Le fait marquant de ces vingt dernières années est surtout le développement de la pauvreté des familles monoparentales, dont les membres vivent sous le seuil de pauvreté dans près d'un tiers des cas.

Depuis 1996, la pauvreté des familles monoparentales s'est accrue. Le taux de pauvreté des couples avec trois enfants ou plus baisse de 4 points, alors que celui des familles monoparentales augmente de 5,4 points. En France, 2,1 millions de personnes pauvres sont en situation de monoparentalité, alors qu'elles n'étaient « que » 1,1 million en 1996.

Les écarts avec les autres ménages sont importants, et ce, quelque soit l'indicateur, révélant l'extrême fragilité de ces ménages.

### Revenu disponible des familles monoparentales (en pourcentage)

Source : Insee - Filosofi 2015



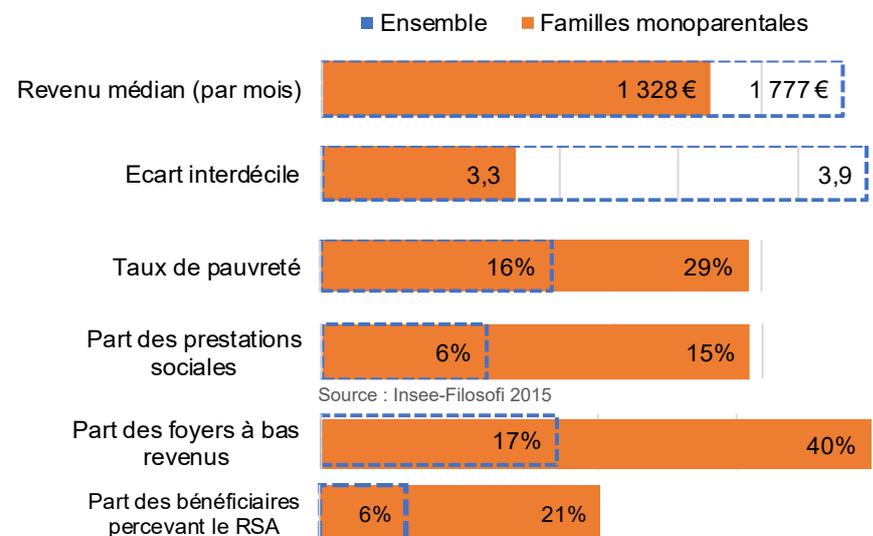
Familles monoparentales

\* prestations familiales, minima sociaux, prestations logement

\*\* revenus des activités salariées, non salariées et les indemnités de chômage

### Ecart entre les familles monoparentales des revenus des ménages propriétaires et locataires de leur logement

Source : Insee - Filosofi 2015



Source : Insee-Filosofi 2015

Sources : Caf du Rhône 2017 et Insee-RP 2015

Méthode :

Ecart interdécile = rapport entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile

% foyers à bas revenus =  $\frac{\text{foyers bas revenus (Caf 2017)}}{\text{ménages (RP2015)}}$

% bénéficiaires percevant le RSA =  $\frac{\text{foyers percevant le RSA (Caf 2017)}}{\text{ménages (RP2015)}}$

# 4. PAUVRETÉ

## Le concept de pauvreté



La pauvreté est une notion relative que l'on arrive à estimer à partir du revenu médian. Les événements qui provoquent la bascule sont liés à l'emploi ou à une séparation.

Toutefois le système social français est un des plus performants d'Europe pour permettre aux pauvres de ne pas l'être durablement.

### La pauvreté en France n'est pas définitive

Selon l'Insee, qui a suivi les personnes devenant pauvres une année, plus de la moitié ne le seront plus l'année suivante. Au bout de trois ans, 20% supplémentaires sortiront de cette précarité, et, au bout de quatre ans, 10% de cette cohorte ne seront plus pauvres, soit un taux de 80% sorti de la pauvreté.

Il est plus difficile pour une personne de plus de 65 ans de sortir de la pauvreté si elle y arrive à cet âge là.

Ceux qui sortent plus facilement de la pauvreté sont les cadres : un an après les trois quarts ont retrouvé un niveau de vie acceptable. Le diplôme est un facteur qui évite la pauvreté.

Les événements qui font basculer vers la pauvreté sont :

- le nombre de mois travaillés dans l'année (précarité de l'emploi),
- le fait de se retrouver au chômage,
- le retour d'un enfant au foyer familial peut faire basculer toute une famille dans la pauvreté,
- la séparation (facteur d'aggravation et de pérennité dans la pauvreté) .

L'Insee conteste l'idée que tout le monde peut devenir pauvre. Dans la tranche des plus modestes, les populations fragiles sont les chômeurs, les immigrés, les familles monoparentales et les familles nombreuses.

### La pauvreté se mesure avec le taux de pauvreté

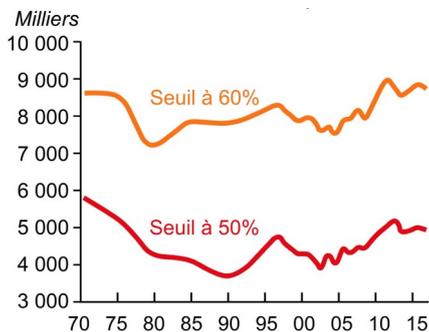
Par convention, on définit la pauvreté par rapport à un seuil de niveau de vie calculé en pourcentage du niveau de vie médian de la population. En Europe, le plus souvent, on utilise le seuil à 60% du niveau de vie médian (après impôts et prestations sociales).

En France, le niveau de vie médian étant de 1 714€ mensuels en 2015, tous les individus qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 028 € par mois (60% de 1 714€) sont considérés comme pauvres.

Avec cette méthode, le seuil de pauvreté peut varier d'une année sur l'autre selon les variations du niveau de vie de la population. Par exemple, si le niveau de vie augmente d'une année sur l'autre, un individu qui n'était pas considéré comme pauvre une année donnée, pourrait l'être l'année suivante du fait de la hausse du seuil de pauvreté, alors que son niveau de vie n'a pas changé.

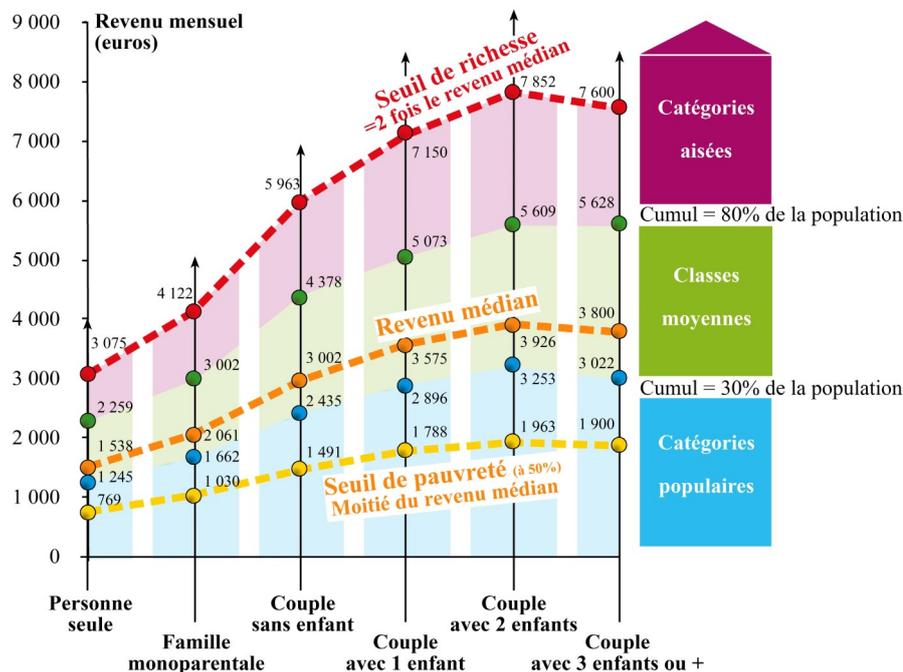
### Evolution du nombre de personnes pauvres en France

Source : Insee



### Les niveaux de vie selon le type de famille en France

Source : Insee, données 2015, après impôts et prestations sociales. Euros par mois



# Le taux de pauvreté par âge



**Le taux de pauvreté évolue dans le temps. Les personnes pauvres étaient âgées et vivaient en milieu rural. Aujourd'hui, elles sont jeunes et vivent en milieu urbain.**

## Des écarts importants entre les communes de la Métropole de Lyon

Avec un taux de pauvreté de 15,7%, la Métropole de Lyon accueille 89 694 ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 028 € par mois). Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale (14,9%).

Cependant, il dépasse 20% dans sept communes du centre et de la première couronne est, qui concentrent, à elles seules, plus d'un tiers des ménages pauvres de la Métropole de Lyon (Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons, Givors, Rillieux-la-Pape, Lyon 9<sup>e</sup> et Lyon 8<sup>e</sup>). A l'inverse, dans les communes moins peuplées de la deuxième couronne, le taux de pauvreté est quatre fois plus bas (5%).

Certains types de ménages sont plus concernés par la pauvreté :

- les familles monoparentales (29%),
- les locataires (26%),
- les ménages de cinq personnes ou plus, parmi lesquels les familles nombreuses avec moins de trois enfants (29%).

## La pauvreté affecte davantage les plus jeunes

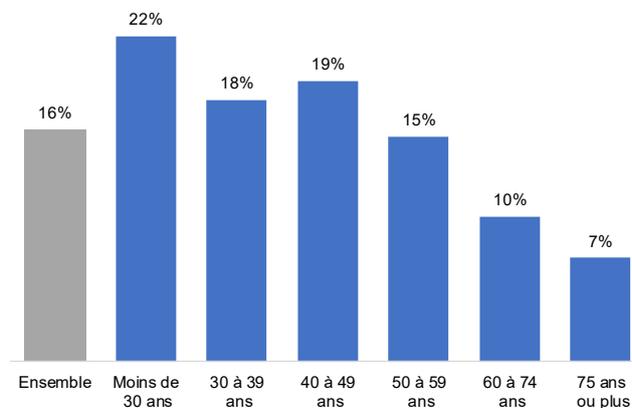
La distinction des niveaux de revenus par âge fin n'existe pas au niveau des EPCI. Le niveau français donne pour autant une bonne idée de la pauvreté. Celle des moins de 30 ans s'accroît et les trois quarts de ces ménages ont des enfants qui deviennent exposés à différents manques, donc des enfants au degré de vulnérabilité accru. Les nouvelles personnes pauvres sont des jeunes femmes issues d'une famille monoparentale vivant en zone urbaine et

s'insérant difficilement sur le marché du travail. La pauvreté pendant l'enfance entraînerait souvent la pauvreté à l'âge adulte (source Unicef France 2018).

Un enfant sur cinq en France vivrait sous le seuil de pauvreté, et cela concernerait surtout les enfants de moins de 3 ans et les 15-18 ans.

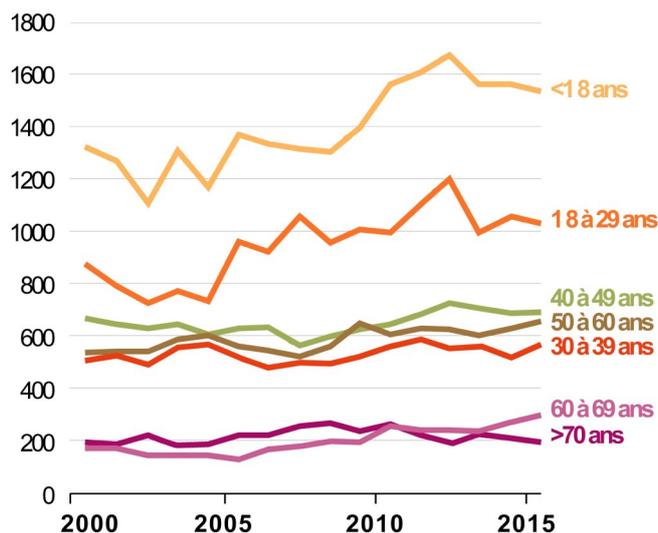
## Taux de pauvreté en 2015, selon l'âge du référent fiscal du ménage en France

Source : Insee - Filosofi 2015



## Evolution du nombre de personnes pauvres en France selon l'âge (milliers; seuil à 50%)

Source : Insee





## Le taux de pauvreté par CSP

**Le taux de pauvreté par CSP n'est pas simple à appréhender. L'Insee ne s'y est risqué qu'au niveau national.**

**Les agriculteurs et commerçants sont les plus pauvres, mais leur taux diminue plus rapidement que les autres catégories. Les ouvriers sont ensuite les plus touchés par la pauvreté.**

### Agriculteurs et commerçants sont les catégories les plus fragiles

Globalement en France entre 1996 et 2015, les différences de taux de pauvreté entre catégories socio-professionnelles se maintiennent.

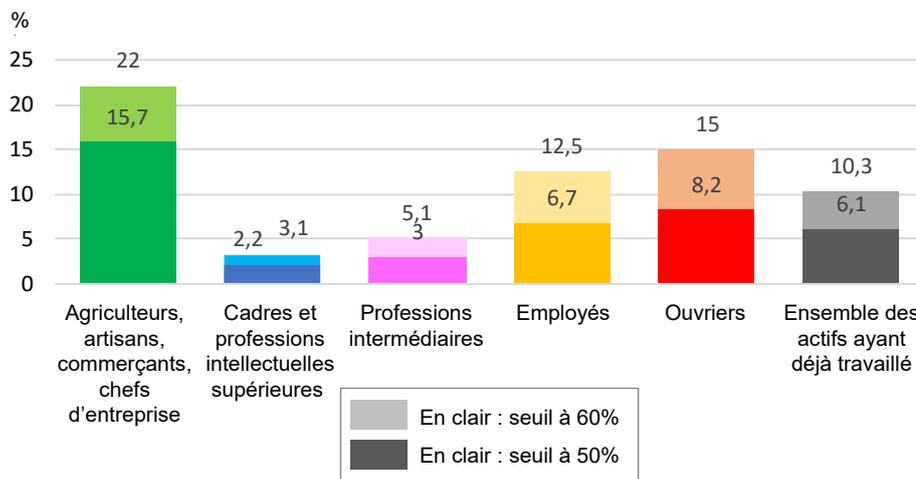
Toutefois, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises voient leur taux de pauvreté augmenter passant de 17,8% à 21,4%. Les agriculteurs restent les plus pénalisés par la pauvreté, mais leur taux baisse de 10 points, tout en restant le plus élevé de toutes les catégories actives (24,7%).

Les ménages retraités maintiennent un taux de pauvreté en 2015 assez faible. Il diminue légèrement grâce aux revalorisations du minimum vieillesse.

La hiérarchie des taux de pauvreté entre catégories socio-économiques ne change pas, que l'on situe le taux de pauvreté à un seuil de 60% ou 50%. Les taux de pauvreté, certes faibles chez les cadres ou les professions intermédiaires montrent qu'aucune profession n'est à l'abri, mais que la probabilité d'être touché dépend largement du diplôme obtenu.

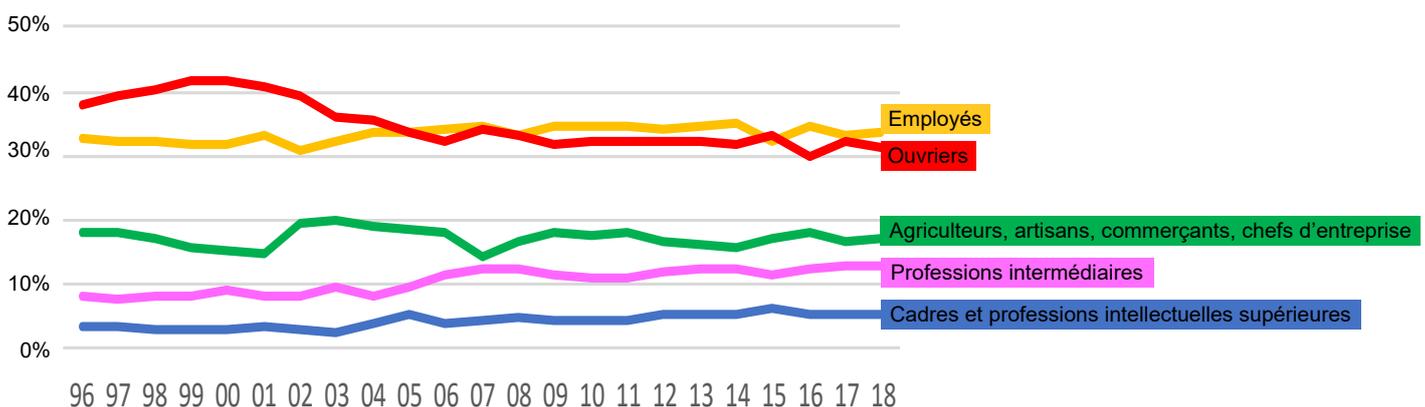
### Le taux de pauvreté en France par CSP (en pourcentage)

Source : Insee - 2016



### Evolution des personnes pauvres au seuil de 60% en France selon la catégorie socioprofessionnelle (en pourcentage)

Source : Insee - 2016





## Le taux de pauvreté dans la population immigrée

### Un tiers des ménages immigrés sont pauvres

L'étude de l'Insee de 2015 sur l'immigration montre que 38% des personnes qui vivent dans un ménage immigré sont pauvres. Le taux pour les ménages mixtes est deux fois plus faible (19%), et trois fois plus faible pour les ménages non immigrés (11%).

Un quart des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté est immigré. L'Insee donne plusieurs explications. Tout d'abord ces ménages ont en moyenne plus d'enfants, ce qui diminue le niveau de vie par personne. Ensuite, il s'agit bien souvent d'une population jeune, donc arrivée récemment sur le marché du travail, et très souvent avec un bas niveau de diplôme.

De plus, ils occupent des emplois mal rémunérés, proposant des temps partiels, en CDD, et dans des secteurs où la rémunération est réputée faible (BTP, nettoyage, etc.).

### Des ressources limitées

En 2015, le niveau de vie médian mensuel pour un ménage immigré est de 1 152 euros, (autant de personne au-dessus que en dessous de ce montant). Il est de 1 762 € pour un ménage non immigré, soit 35% de moins.

Les personnes originaires d'Afrique ont le niveau de revenu médian le plus faible avec seulement 1 095 euros, alors que celles originaires d'Europe sont à 1 448 euros.

### Un cumul de difficultés

La maîtrise de la langue est souvent un handicap qui exclut les immigrés de certaines professions. Ils n'ont pas de réseau social pour les aider à décrocher un stage, ou un emploi durable. Ils sont plus facilement victime de discriminations de la part des employeurs, et surtout s'ils viennent de l'extérieur de l'Union européenne, ils n'ont pas accès à certains métiers de par la loi (comme la fonction publique).

Les immigrés ayant un niveau de diplôme élevé occuperont bien souvent un poste pour lequel ils sont surqualifiés. A cela s'ajoute une mauvaise valorisation des diplômes et des formations obtenus à l'étranger.

Ces populations cumulent les difficultés liées à leur propre origine, et celles liées aux milieux populaires avec les inégalités sociales qui en découlent.

### Certaines améliorations dans la vie des enfants issues de familles immigrées

Les chercheurs notent que les parcours scolaires des enfants d'immigrés sont différenciés selon les pays d'origine des parents. Pour le baccalauréat, les descendants de migrants du Sud-Est asiatique seront en sur-réussite.

Les filles issues de l'immigration marocaine et tunisienne décrochent plus souvent le bac que les jeunes Françaises d'origine. Leur niveau de revenu futur pourrait revenir dans la moyenne. Mais ces cas mis en avant ne doivent pas cacher les difficultés des autres enfants.

#### Définition

**Un ménage reste immigré toute sa vie de par son lieu de naissance,** même si par la suite le ménage obtient la « nationalité française par acquisition ».



# Les revenus et le taux de pauvreté dans les QPV

**Le revenu médian déclaré dans les QPV est deux fois plus faible que le revenu médian de la Métropole.**

## Chiffres clés

**Revenu fiscal médian déclaré par unité de consommation annuel en 2014**

France métropolitaine :  
**20 328 €**

QPV (Métropole) :  
**9 820 €**

Métropole de Lyon :  
**21 294 €**

QPV Métropole :  
**[7 876 € - 12 952 €]**  
(source : Insee Filosofi 2014)

## Un revenu médian déclaré inférieur à 11 900 € par unité de consommation dans 35 QPV

Le revenu médian déclaré en 2011 a été un des deux indicateurs utilisés pour définir la géographie prioritaire en 2015.

Dans les quartiers QPV, le revenu médian déclaré est toujours inférieur à 11 900 € par unité de consommation en 2014, hormis deux quartiers dont le revenu médian augmente (Bellevue et La Source). La moitié des quartiers se situe en dessous de 10 200 € par UC. L'écart reste très élevé par rapport au revenu médian de la Métropole (21 294 € en

2014 par unité de consommation).

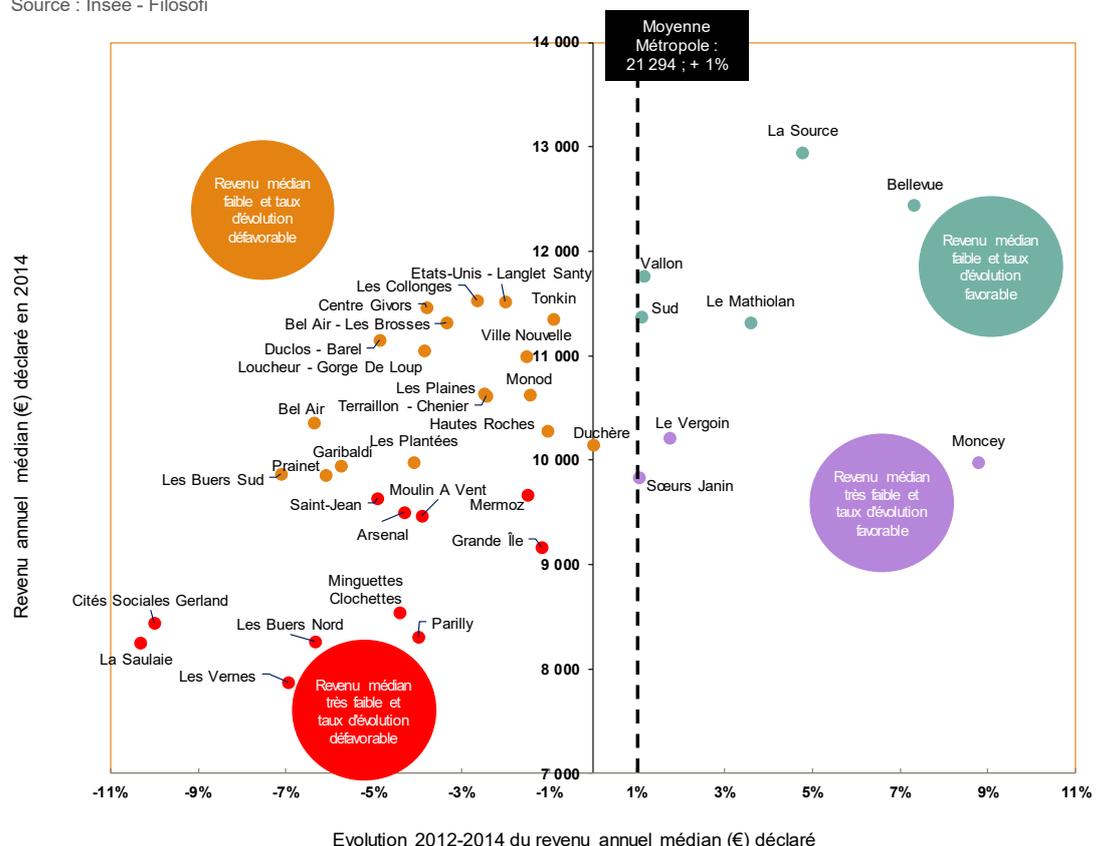
## Une baisse des revenus dans la majorité des quartiers

Dans 32 quartiers sur 37, l'évolution du revenu médian déclaré est inférieure à la moyenne Métropole (+1 %) entre 2012 et 2014.

La majorité des quartiers enregistre une baisse du revenu médian (28 quartiers sur 37), avec une diminution inférieure à moins 3% dans la moitié des quartiers.

## Répartition des quartiers QPV selon le revenu médian déclaré (en € par unité de consommation en 2014) et son évolution sur la période 2012 - 2014

Source : Insee - Filosofi





**Les quartiers politique de la ville concentrent la pauvreté, avec un taux de pauvreté deux fois plus élevé que dans le reste de l'agglomération.**

**Les quartiers QPV au sud de l'agglomération sont les plus touchés par la pauvreté.**

### Un taux de pauvreté deux fois plus élevé que dans le reste de la Métropole

Les habitants des quartiers de la politique de la ville sont deux fois plus touchés par la pauvreté que ceux résidant dans le reste de la Métropole. Les 37 quartiers de la politique de la ville enregistrent des taux de pauvreté supérieurs à 30% (sauf la Source à Neuville-sur-Saône) contre 15,4% dans la Métropole.

Entre 2012 et 2014, le taux de pauvreté a progressé dans plus de la moitié des quartiers QPV. Il diminue seulement dans cinq sites (La source à Neuville-sur-Saône, Moncey, Mermoz, Le Vergoin à Lyon et Vaux-en-Velin Sud). Il reste stable dans les autres QPV.

### Un taux de pauvreté trois fois plus élevé dans huit quartiers

La part des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté (60% du niveau de vie médian), soit 1 012 € mensuels pour une personne seule en 2014, atteint 45 à 52% de la population dans huit quartiers de la politique de la ville :

Trois grands ensembles de la première couronne situés dans les communes les plus pauvres : Minguettes - Clochettes à Vénissieux - Saint-Fons, Grande Ile à Vaulx-en-Velin, Les Vernes à Givors.

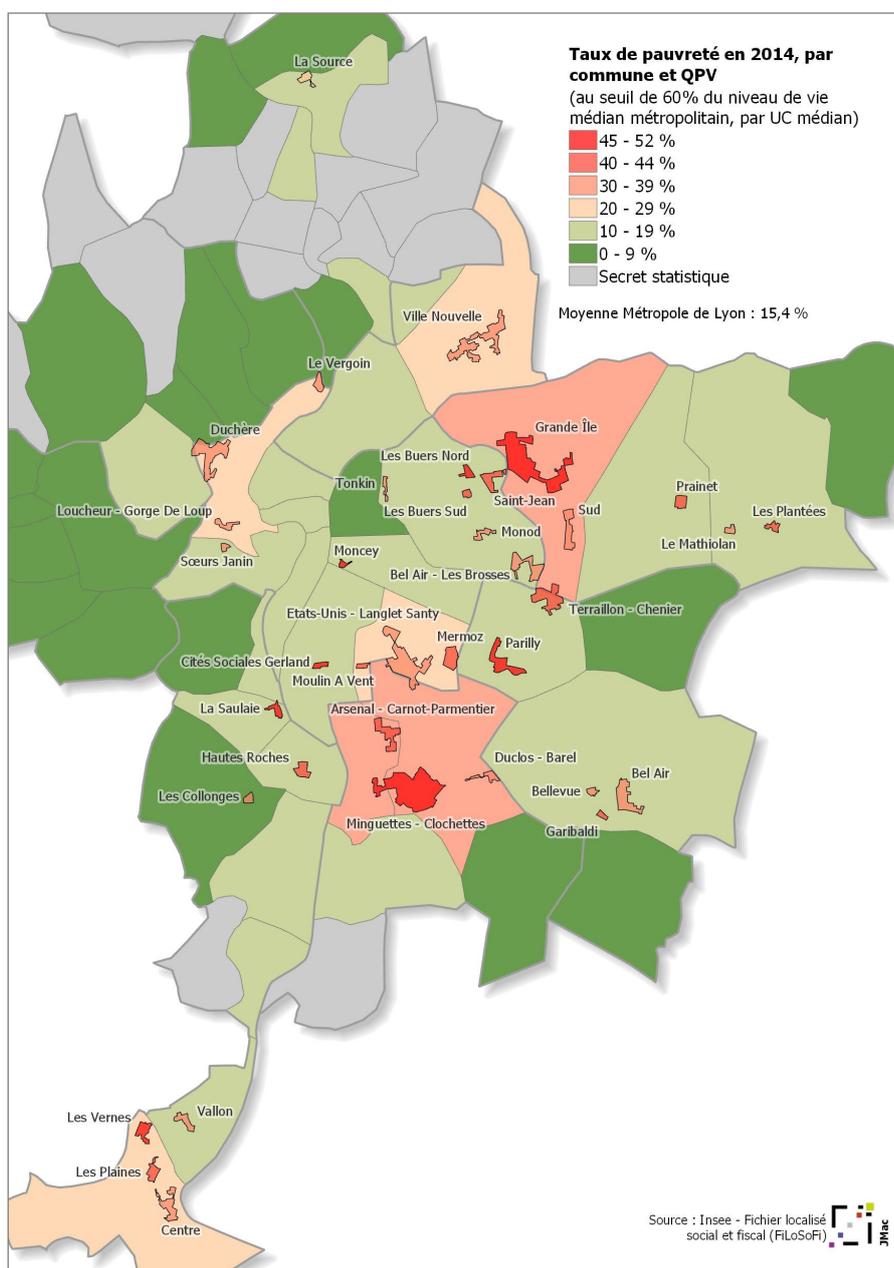
Cinq quartiers situés dans des communes qui concentrent moins de pauvreté : deux grands ensembles (Parilly à Bron, Les Buers Nord à Villeurbanne), deux quartiers anciens (la Saulaie à Oullins et Moncey à Lyon 3<sup>e</sup>) et la cité sociale de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>.

Entre 2012 et 2014, le taux de pauvreté a progressé dans ces quartiers, sauf à Moncey (- 3 points) et il reste stable à Parilly et Grande Ile. Les plus fortes hausses sont observées aux Vernes et à la Saulaie (+6 points).

#### Pour en savoir plus

Extrait du Cahier n°5 de l'Observatoire partenarial Cohésion sociale et territoriale ; « Evolution des quartiers » déc. 2018

Taux de pauvreté en 2014 par commune et par QPV



# 5. CONSÉQUENCES

## Les dépenses contraintes



Le total des dépenses pré-engagées (que doivent payer les ménages chaque mois) pèsent sur le budget des ménages.

Elles sont passées de 15% du total de la consommation en 1959 à 33% en 2011. Un ménage ne dispose plus que de 67% de son revenu pour faire des choix. Ces choix porteront surtout entre l'alimentation, l'habillement, les loisirs et l'épargne.

### Les principales dépenses contraintes touchent le logement, le transport et l'alimentation.

Ces trois principaux postes de dépenses des ménages sont les plus inégalitaires.

La part des « dépenses contraintes », au sens de l'Insee, dans le revenu des ménages, est passée de 12% dans les années 1960 à plus de 30% en 2017. Ce sont surtout les dépenses peu négociables (logement, assurances, services financiers, télécommunication, télévision et cantine scolaire). Le transport et l'alimentation, pour l'Insee, n'en font pas partie.

L'étude Insee sur le budget des ménages est actualisée tous les cinq ans (chiffres 2011, millésime 2016 est toujours en cours de traitement), analyse tous les postes de dépense des ménages.

Le logement, le transport et l'alimentation représentent 53% des dépenses des ménages les plus modestes pour seulement 40% pour les ménages les plus riches.

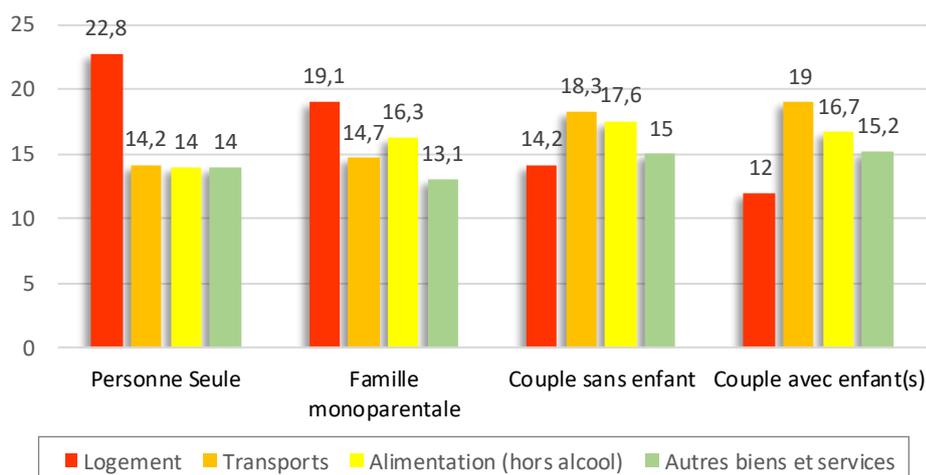
Les dépenses de santé et d'éducation pèsent aussi plus lourdement sur les ménages modestes. Les ménages aisés peuvent eux dépenser 12% de leur budget en loisir (contre 8% pour les ménages modestes). Certains arbitrages sacrifient des poste alimentaires au profit de postes jugés prioritaires (communication et habillement).

### Une discrimination par type de famille

Les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus touchées par le logement. Elles sont majoritairement locataires mais elles ont des dépenses de transport plus faibles que les autres catégories de ménage.

Structure des dépenses (en pourcentage)

Source : Insee





## Le logement, premier poste de dépenses contraintes

Le logement fait partie des dépenses peu négociables à court terme (abonnement et factures). Ces dépenses sur les cinq dernières décennies ont été multipliées par 2,5, et pèsent pour plus de 30% du budget des ménages.

Le logement est devenu le poste le plus inégalitaire, alors que dans les décennies antérieures le facteur discriminant portait sur l'alimentation. La part des dépenses de logement dans le budget global d'un ménage modeste est supérieur de 8 points à celle des 20% les plus riches. Le logement devient la principale dépense pour les ménages modestes, alors que ce n'est que la deuxième pour les ménages aisés. Ces derniers sont plus souvent propriétaires de leur logement.

Les dépenses énergétiques du logement ne sont pas très discriminantes (seulement 2 points d'écart).

L'amélioration des logements n'est pas étrangère à la hausse des prix aussi bien en location qu'à l'achat. Cette part en augmentation pourrait encore se poursuivre avec les hausses de l'énergie.

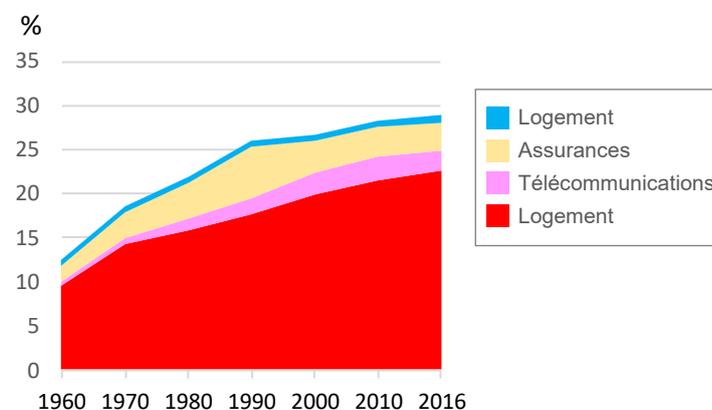
## Le transport, second poste de fragilité

L'achat d'un véhicule représente 40% des dépenses de transport quelque soit la catégorie de ménage. Mais les frais d'usage du véhicule représentent la moitié des dépenses de transport d'un ouvrier (dépense contrainte), pour seulement un tiers pour un cadre. Ce dernier peut se permettre d'avoir des dépenses de transport non contraintes comme le transport de loisir en voiture ou en avion.

Le carburant ne représente que 3% du budget, mais c'est 6% des dépenses arbitrables (hors alimentation).

## Dépenses peu négociables (en pourcentage)

Source : Insee



## L'alimentation

L'alimentation était un poste inégalitaire depuis des années, et tend à réduire les écarts. Ce poste diminue dans le budget global d'un ménage pour toutes les catégories de ménage. Les inégalités portent surtout sur la nature des dépenses. Par exemple la part des fruits et légumes dans les ménages modestes est trois fois supérieure à cette même part pour les ménages aisés.

## Quelques micros-postes de dépenses contraintes pénalisent les ménages

La part des assurances a fortement augmentée dans les années 1980 atteignant 6% des revenus, puis redescendit à 3,5%.

Les dépenses contraintes liées à la télévision et les télécoms ont diminué dernièrement avec la baisse des forfaits mobiles passant de 3% à 2,2%.

Enfin, les frais de cantine restent un poste non négligeable pour les familles, surtout si elles sont fragiles.

## Les dépenses incontournables ajoutent un poids dans le budget des ménages

Au-delà des dépenses contraintes de l'Insee (au sens peu négociables), et du transport ou de l'alimentation, il ne faut pas oublier les autres dépenses incontournables que sont la santé ou l'éducation.

Au final, le reste à vivre, selon la définition du Credoc, est de 80€ par mois pour les 10% plus pauvres, contre 1 474€ pour les 10% plus riches. Mais souvent le reste à vivre est négatif avec les remboursements de crédit.



**La pauvreté peut être un facteur d'isolement social et économique, mais les dispositifs publics et associatifs peuvent aider les familles à passer certains caps.**

### **La pauvreté peut créer différents types de rupture**

La marginalisation des familles pauvres peut être sociale, culturelle voire institutionnelle. C'est le cas des sans-papiers ou des immigrés clandestins.

#### **Le détachement des liens familiaux**

Le faible niveau de revenus peut entraîner une exclusion sociale, avec l'abandon des proches, voire de sa famille qui ne souhaite plus avoir de relations avec la personne. C'est souvent la destinée des sans abris.

#### **Le mal logement**

Au delà de ces situations extrêmes, les situations les plus ordinaires peuvent avoir des conséquences assez lourdes. Ainsi, la précarité peut engendrer un manque d'entretien du logement (altération des murs, portes, fenêtres), et plus un logement se dégrade et plus il est difficile de le chauffer (la faible performance énergétique accroît la consommation, donc le coût). Les tensions locataires propriétaires peuvent alors apparaître.

#### **Le surendettement**

Les ménages peuvent se retrouver surendettés. Un dépôt en insolvabilité peut être déposé à la Banque de France.

#### **La perte de l'emploi**

La pauvreté peut enclencher une perte d'emploi par effets en cascade (logement, déplacement, savoir être, etc.).

### **La délinquance**

Le manque de revenus peut entraîner de petits larcins (vol alimentaire) voire peuvent progressivement aller vers des cambriolages, ou plus grave encore des agressions de personnes.

### **Une aide sociale, à l'écoute**

Les ménages peuvent faire appel aux services sociaux de la commune ou de la Métropole pour les conseiller sur les aides possibles, ou leurs droits.

Des soutiens financiers peuvent être proposés, tels le RSA (ancien RMI), les minima sociaux, les allocations d'aide au logement, des subventions de rentrée scolaire.

Des soutiens aux logements sont également mis en place, comme l'accès aux logements sociaux, la loi de lutte contre les exclusions, et la loi de la trêve hivernale.

Le soutien peut être médical avec la CMU (Couverture maladie universelle), voire le Samu.

### **Le domaine associatif est très présent dans le domaine social**

Les associations d'aide alimentaire, le Secours populaire, Emmaüs, et même des aides venant d'organismes sociaux européens.



**Le faible niveau de revenu a des impacts significatifs sur la santé. Même s'il est difficile d'établir une corrélation chiffrée, les professionnels de la santé témoignent tous de l'effet sur les parents et surtout les enfants de la précarité financière.**

**Le renoncement aux soins, conjugué souvent à l'exposition aux risques, diminue l'espérance de vie de la population fragile financièrement.**

## **Les conséquences sur la santé ne sont pas quantifiables, mais peuvent être estimées**

Le renoncement aux soins en France est pratiquement la seule mesure suivie par l'Insee à travers son enquête sur les ressources et conditions de vie.

En 2011, 5% des Français auraient renoncé à consulter un médecin pour des examens ou des soins médicaux dont ils avaient besoin sur l'année écoulée.

A cette catégorie de population, il faut rajouter 5% correspondant à ceux qui renoncent uniquement à des soins dentaires (ministère des Affaires sociales 2013). Soit un taux de renoncement global de 10% selon les ministères concernés. L'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes), estime ce taux en 2012 à 26% à partir de ses propres enquêtes.

Le taux est donc très incertain. Ce qui est sûr, c'est que la mise en place de la Couverture maladie universelle complémentaire a réellement bénéficié aux plus pauvres. Au moins 10% de la population manquent d'argent pour se soigner. Ce sont principalement les plus démunis qui ont un faible niveau de vie, un faible diplôme, issus du milieu ouvrier qui en pâtissent, et la population féminine est encore plus touchée.

Le renoncement aux soins dentaires est le sujet principal dans un cas sur deux, le faible niveau de remboursement est en cause.

## **La pauvreté est un déterminant de la santé**

Selon des études de la DREES ou des services de santé du Canada, un lien étroit existe entre la santé et le statut

social. Les classes sociales élevées sont en meilleure santé et vivent plus longtemps que les classes sociales les moins élevées.

Le taux de mortalité infantile est plus élevé dans les familles pauvres. L'enquête nationale périnatale montre que ces familles ont un contexte psychologique de grossesse défavorable et des facteurs de risques médicaux plus fréquents.

Le surpoids, l'obésité, le diabète et les suicides sont plus nombreux dans les familles précaires, on observe même des différences de langages à l'âge de 6 ans. Le risque de dépression augmente au fur et à mesure que les revenus diminuent (dans la proportion de 1 à 2).

Les femmes aux revenus inférieurs qui demandent de l'aide pour des problèmes de santé psychique vont recevoir des médicaments, plutôt qu'un accompagnement en psychothérapie (donc sans soutien spécialisé).

Les hommes dans le quart supérieur des revenus peuvent espérer vivre six années de plus, et quatorze années sans incapacité, que ceux du quart inférieur.

## **Le niveau de revenu peut exposer toute la famille à des risques sanitaires**

Bien souvent les logements occupés par la population en précarité cumulent plusieurs effets négatifs.

Les logements sont potentiellement contaminés par le saturnisme (plomb), la moisissure, ou sont exposés au bruit et à une qualité de l'air interne ou externe médiocre. Tout cela peut entraîner des risques psychologiques et physiques

pour la santé, surtout sur les enfants avec des problèmes respiratoires aigües et chroniques, du manque de sommeil, des problèmes comportementaux, etc.

Au-delà des familles et de leur logement, le manque de revenu impacte les personnes isolées sans abris. Ils vivent également en situation de grande précarité sanitaire. Leur santé se dégrade bien plus vite que le reste de la population.

## **Le recours aux banques alimentaires comme une aide en denrées afin d'éviter la malnutrition**

4,7 millions de personnes ont eu recours en 2018 aux aides des banques alimentaires (en passant par les Restos du Cœur, la Croix Rouge ou l'une des 5 400 autres associations et CCAS), soit 226 millions de repas.

Un tiers des bénéficiaires est au chômage, 15% sont retraités, 13% sont en situation d'handicap ou malades et 6% sont sans papiers. La part des actifs augmente mais ne représente que 17% de l'ensemble. L'âge moyen est de 47 ans, avec surtout des personnes isolées ou des familles monoparentales (dont 85% menées par des femmes). Les retraités sont impactés surtout les femmes en milieu rural. 40% ont plus de 50 ans, et seulement 5% ont moins de 25 ans.

Les deux tiers des aides sont à destination des femmes. 71% des personnes vivent sous le seuil de pauvreté (et font une économie de 96 € par mois qui complète leur 821 € mensuels de revenus moyens). 84% ont un logement locatif. 53% ne pourraient plus se passer de cette aide.



## Quel impact des revenus sur le diabète de type 2 ?

Les études sur le sujet sont peu nombreuses en France.

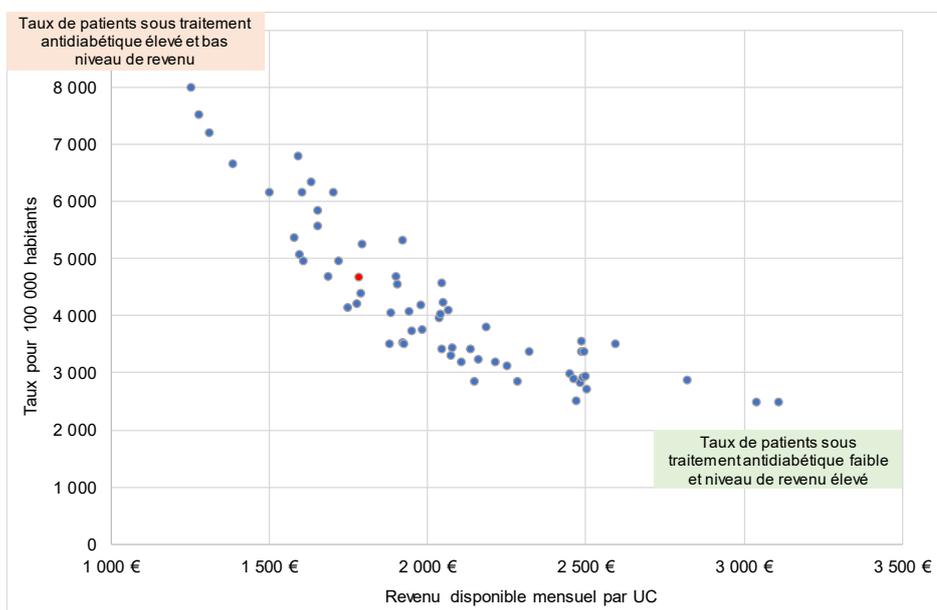
L'Enquête décennale santé (EDS) et les Enquêtes santé et protection sociale (ESPS) donnent plus de précision sur le diabète de type 2 chez les personnes de 45 ans ou plus. Le diabète de type 1 touchant les jeunes, est déconnecté de l'alimentation, donc des revenus.

L'association de la maladie avec le niveau de revenus n'a pas été démontrée. Par contre le niveau de revenus peut être le résultat d'autres facteurs comme le niveau d'étude, qui lui a été pointé comme l'indicateur socio-économique le plus fortement associé à la prévalence du diabète, surtout pour les femmes.

Au niveau de la Métropole, on observe une distribution significative entre les communes à faibles revenus et les taux les plus forts de traitement antidiabétique, et les communes à faible taux de consommation et très aisées.

## Patients sous traitement antidiabétique selon le niveau de revenu en 2015

Source : ARS - 2015



## Une corrélation mise en évidence entre revenus et traitement antiasthmatique

L'asthme est une maladie en progression en France et dans le monde. On compte annuellement 2000 décès liés à l'asthme en Métropole. A priori cette maladie augmente avec l'urbanisation sans trop comprendre pourquoi. Le croisement entre des prédispositions génétiques et l'exposition à l'inhalation de substances ou de particules dans l'air (particules fines PM 10 et PM 2,5 ou NO<sub>2</sub>), fournit un terreau favorable au développement d'allergies des voies respiratoires. Les déclencheurs peuvent être des acariens, les poussières de tissus, l'environnement animal, les pollens, les moisissures, le tabac, les produits chimiques ou la pollution de l'air.

En fait, l'asthme est moins bien contrôlé dans les populations à faible statut socio-économique. Les rôles de l'habitat, de l'environnement et même du stress psycho-social y sont déterminants, sans parler de l'accès au soins, du dépistage ou de l'observance thérapeutique.

Le niveau de revenus est souvent corrélé à la maladie. Le graphe ci-dessous croise deux variables : le taux de personnes sous traitements, et le niveau de revenus par communes appartenant à la Métropole de Lyon. Il montre la forte corrélation entre un fort taux de traitement antiasthmatique et de faibles revenus, tout comme il montre le lien entre hauts revenus et le faible taux d'asthmatique.

Une étude canadienne montre que cette maladie est surtout plus fréquente chez les adultes à faibles revenus de plus de 35 ans. Pour autant elle n'arrive pas à déterminer s'il s'agit des conséquences du mode de vie (alimentation, tabac) ou liés au logement, à la profession ou à d'autres facteurs.



En France, c'est une étude publiée en 2018 par « Santé publique France », qui montre que la probabilité de déclarer de l'asthme est plus élevée pour les personnes au chômage ou inactives, sans diplôme, aux revenus les plus faibles ou bénéficiant de la CMUC. Les hommes sont plus exposés, surtout dans le commerce, les services aux particuliers ou les employés administratifs.

### Quel lien entre inégalité de revenus et de santé ?

Des débuts d'explications sont avancés par les chercheurs internationaux mais de grandes ambiguïtés persistent.

Tout d'abord une personne pauvre ne peut allouer qu'une infime part de son revenu à la santé. Elle ne peut constituer une épargne de précaution et couvrir les frais de santé pendant sa maladie et se nourrir convenablement l'entraînant ainsi dans un cercle vicieux (« la trappe de la pauvreté »). La politique de redistribution française permet en partie de contrer ce phénomène.

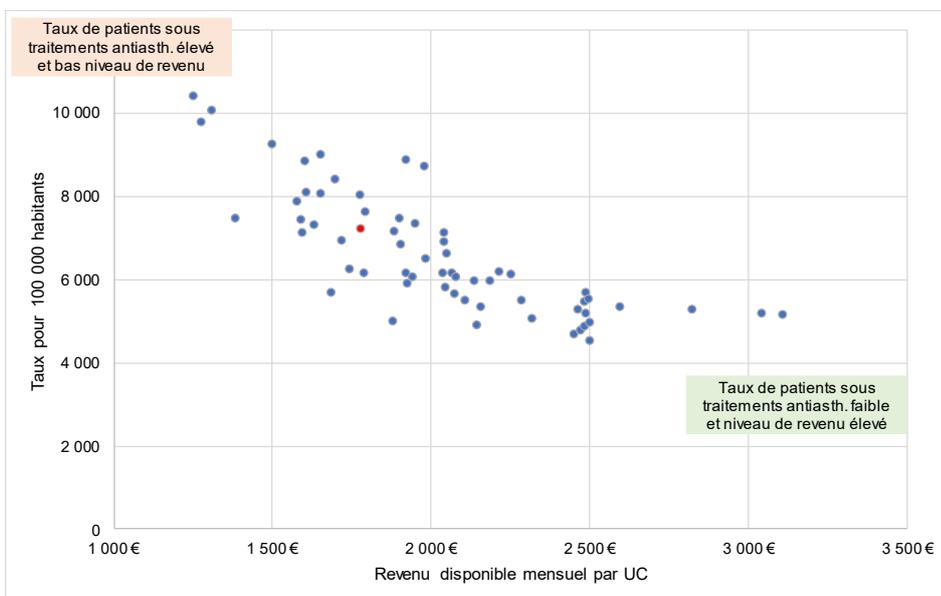
Une mécanique de pauvreté entre génération est mis en avant, les privant en permanence d'un accès à une bonne alimentation, un bon niveau d'éducation et de santé.

Le lien santé revenus se ferait aussi à travers l'environnement psychosocial et la biologie du stress (émotion négative comme la honte, la défiance ou le stress). Des estimations faites en France montreraient un écart d'espérance de vie de six ans entre cadres et ouvriers liés à cet état psychologique.

Les chercheurs ne peuvent pas prouver le lien santé/revenus mais la majorité des études indique l'existence d'une « relation statistique significative » entre inégalité de revenus et santé, expliquée par l'environnement social et biologique du stress, et ceci se cumule avec un grand nombre de couches successives d'éléments en interaction.

### Patients sous traitement antiasthmatique selon le niveau de revenu en 2015

Source : ARS - 2015





## Les revenus et la solidarité familiale

**80% des ménages de parents aident financièrement leur enfant âgé de 18 à 24 ans. Ce taux passe même à 90% si l'enfant est étudiant.**

**Les ménages consacrent environ 8% de leur revenu disponible pour aider le jeune adulte, et ce quel que soit le niveau de ressources.**

### **La solidarité familiale permet aux jeunes adultes de vivre**

Huit ménages sur dix ayant un jeune adulte l'aident financièrement. Le montant est en moyenne de 3 670 euros, soit un effort de 8% du revenu disponible. 19% de ces jeunes sont des étudiants qui disposent d'un logement, (tout en revenant régulièrement chez leur parent). Les parents font alors un effort conséquent de 8 100 euros, portant ainsi à 15% le taux d'effort dans la part du revenu du ménage.

Les parents séparés ont un taux d'effort identique aux autres ménages, quand ils aident les jeunes adultes mais ils sont moins nombreux à le faire.

Un jeune adulte ayant des frères ou sœurs percevra, lui, moins que la moyenne constatée.

Le montant en euros de l'aide est proportionnel aux revenus des parents, et les 10% de ménages riches donnent 5 fois plus que les 10% de ménages pauvres. Les cadres donnent en moyenne 1,5 fois plus que les autres catégories.

## Les compléments de revenus sur les sites internet commencent à prendre de l'importance

Les sites internet qui proposent des jobs d'appoint commencent à se multiplier. Ce sont par exemple YoupiJob, Frizbiz, Jemepropose, iFastask, MonAbeille, le Bon Coin...

Ces sites proposent des annonces de demande d'aide. Un internaute se propose pour offrir un service de petit bricolage, de dépannage informatique, de jardinage, ou de service à la personne. Les coûts vont de quelques euros à plusieurs centaines d'euros.

YoupiJob estime par exemple qu'un jobeur augmente son revenu en moyenne de 280 € par mois. Frizbiz estime que les meilleurs jobeurs vont jusqu'à 500 ou 1 000 € non déclarés par mois.

Difficile d'évaluer l'ampleur du phénomène, car tout le monde reste discret. L'argument économique arrive comme première motivation. Deux tiers sont des actifs et un quart des étudiants.

Les sites généralistes de petits annonces, comme Le Bon Coin, se sont aussi positionnés. Le principe est simple : un internaute publie sa requête et la somme qu'il est prêt à offrir, puis il choisit parmi ceux qui se portent candidats, appelés les « jobeurs ». Du petit bricolage au service à la personne, en passant par l'aide informatique ou le jardinage, ces mini-emplois peuvent rapporter d'une dizaine à plusieurs centaines d'euros.

En 2019, une marge de 6 000 € supplémentaire par an (sous conditions) est accordée pour les petits boulots sans être obligé de s'inscrire comme indépendant, tout en restant dans la légalité, donc imposable !

## L'économie souterraine, avec plus de « travail au gris »

Cette notion regroupe le travail au noir, les délits économiques et les activités criminelles ou délictueuses dont le recel.

2,5 millions de Français seraient concernés par le travail non déclaré (source : Rapport du conseil d'orientation pour l'emploi décembre 2018). Ce serait 5% des personnes de plus de 18 ans qui seraient concernées. Les employeurs indelicats seraient surtout dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail alimentaire, le BTP, le gardiennage, l'agriculture et les services à la personne.

Ce sont les jeunes qui sont les plus exposés au travail non déclaré. En deuxième position ce sont les personnes les plus âgées qui recherchent un complément de revenus. Au niveau des catégories sociales, les chômeurs, les indépendants et les travailleurs en contrat temporaire sont les plus concernés.

Une récente étude de la société de services à la personne « Oui Care » montrait que le travail au noir avait tendance à diminuer entre 2013 et 2018. Il se transforme en « travail au gris ». C'est à dire un travail en partie déclaré.

# 6. AIDE

## Glossaire

### Ménages

**Ménage fiscal** : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

**Ménage jeune** : ménage dont le référent fiscal (personne identifiée en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal) est âgé de moins de 30 ans.

### Revenus

**Revenu déclaré** : ménage constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus. Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine.

**Revenu disponible** : composé des revenus d'activité (nets des cotisations sociales), des revenus du patrimoine, des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**Revenu médian** : ou niveau de vie médian, revenu disponible par unité de consommation partageant les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Unités de consommation** : système de pondération qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages. Elles sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Déciles de niveau de vie** : valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en dix sous-populations de taille égale.

**Rapport interdécile** : le rapport D9/D1 mesure l'écart entre les hauts et les bas niveaux de vie. C'est un indicateur d'inégalité.

**Indice de Gini** : permet de connaître le niveau d'inégalités de la répartition d'une variable de la population (ex : revenus). 0 correspond à l'égalité parfaite, 1 à une inégalité parfaite. Plus l'indice est élevé, plus les revenus sont hétérogènes.

### Pauvreté

**Taux de pauvreté** : proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

**Seuil de pauvreté** : un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60% du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 € par an en 2012, soit près de 990 € par mois, soit un seuil très proche du seuil de pauvreté du dispositif ERFIS (987 € par mois en 2012).

**Intensité de la pauvreté** : écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

### Emploi-insertion

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante (15-64 ans/15-24 ans/55-64 ans/femmes). Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

**Taux de chômage** : pourcentage de personnes dans la population active (actifs occupés + chômeurs) qui déclarent être à la recherche d'un emploi au moment du recensement. Ces personnes peuvent ne pas être inscrites à Pole emploi. Elles rentrent dans la catégorie si elles déclarent être à la recherche d'un emploi, ne pas en occuper un et être disponibles pour en occuper un la semaine de référence. On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière est calculé le taux de chômage des femmes.

*Remarque : Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.*

## Sources et méthodologie

### FILOSOFI

Les statistiques présentées sont issues du Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) de 2015.

A partir des données 2012, le dispositif FiLoSoFi remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Désormais, seuls les ménages ayant fait une déclaration de revenus pour l'année du millésime concerné sont conservés. Par ailleurs, les ménages faisant leur déclaration de revenus dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte, et localisés à l'adresse de leur déclaration d'impôt.

De plus dans FiLoSoFi, les indicateurs portant sur les revenus déclarés sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Ces données fournissent de l'information sur le revenu déclaré des ménages fiscaux et permettent de reconstituer leur revenu disponible (c'est-à-dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés) aux niveaux infra-communal, communal et supra-communal.

Les prestations sociales sont calculées à partir des fichiers sociaux exhaustifs de l'année pour les prestations relevant de la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) et à partir des fichiers sociaux exhaustifs du mois de décembre pour celles relevant de la Cnav et de la Cnav, alors que dans RDL elles étaient imputées sur barème. Le non-recours est donc cerné plus précisément, ce qui permet une diffusion à tous les niveaux géographiques.

### RECENSEMENT

Opération de collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les **données 2015** sont le résultat des collectes réalisées entre 2013 et 2017.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% de leurs logements.

En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40% environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

## Les prestations sociales dans la Métropole de Lyon en 2017, soumises à conditions de revenus ou pas, versées par la Caf ou la Carsat

Sources : Caf du Rhône au 31/12/2017, Carsat 2015, Insee-Cnam au 31/12/2017



**326 419** foyers allocataires de la Caf percevant au moins une prestation sociale, soit :



**771 514** personnes couvertes dans la Métropole de Lyon



### **Minima sociaux payés** (RSA et AAH)

**61 976** allocataires d'un minimum social payé

### **Revenu de Solidarité Active** (Minimum social)

**39 294** allocataires, soit 82 482 personnes

- Dont **9 191** allocataires âgés de moins de 29 ans



### **Prestations familiales entretiens**

**121 899** familles

- dont **107 269** avec une allocation familiale

- Dont **8 032** avec un complément familial

- Dont **61 728** avec une Allocation de rentrée scolaire (ARS)



### **Prestations enfance**

**41 322** familles



### **Prestations monoparentalité**

**17 181** allocataires de l'Allocation de soutien familiale



### **Prestations invalidité**

**22 808** allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit 34 923 personnes (Minimum social)

**5 539** allocataires de l'Allocation d'Education de l'enfant Handicapé (remplace AES)



### **Prestations liées au logement**

**194 082** prestations liées au logement

dont **19 474** allocations de logement familiale

dont **84 138** allocation de logement sociale

dont **90 470** aides personnalisées au logement

dont **55 989** étudiants



### **Prestations vieillesse**

**9 388** allocataires du minima vieillesse



### **Prime d'activité (PPA)**

**63 274** allocataires, soit 126 837 personnes.

- Dont **12 429** allocataires de moins de 25 ans



### **Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)**

**56 792** foyers allocataires de la Cnam, soit 114 730 personnes

#### Equipe projet :

Patrick Brun  
Sandra Marques  
Murielle Robert  
Marie-Pierre Ruch  
Chloé Tommasi  
Lavinia Vitale

Avec l'appui de  
Marie-Sophie Barthet-Derrien



Agence d'**Urbanisme** de l'aire  
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon - Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Réfèrent : **Patrick Brun** 04 81 92 43 26 [p.brun@urbalyon.org](mailto:p.brun@urbalyon.org)  
Infographie : Agence d'urbanisme